



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 24/02/2016	Séance du jeudi 18 février 2016 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : La Directrice adjointe de l'Administration Générale, Stéphanie PONSOT
---	--	---

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 18 février 2016 à 18h00 à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ **R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 17/12/15**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Daniel HUOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil du 17/12/15.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 0.2 - Création de la commune nouvelle d'Osselle-Routelle - Incidences sur la composition du Conseil Communautaire

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments d'information sur les conséquences de la création de la commune nouvelle d'Osselle-Routelle sur la composition du Conseil Communautaire de la CAGB.

↳ R. 0.3 - Modification des représentants de la CAGB à la CCSPL

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de faire application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne M. Pascal CURIE à la place de Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT pour représenter la CAGB au sein de la CCSPL du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

↳ R. 1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Après en avoir débattu, le Conseil de Communauté adopte à la majorité, 11 contre et 2 abstentions, les orientations budgétaires (OB) 2016 de la CAGB.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 88 Contre : 11 Abstentions : 2

↳ R. 1.1.2 - Annexe au rapport d'OB 2016 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annexe aux orientations budgétaires (OB) 2016 de la CAGB relatif à la gestion de la dette du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.3 - Annexe au rapport d'OB 2016 - Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de ce rapport annexe aux orientations budgétaires (OB) 2016 de la CAGB relatif à l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.4 - Annexe au rapport d'OB 2016 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annexe aux orientations budgétaires (OB) 2016 de la CAGB relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.5 - Annexe au rapport d'OB 2016 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annexe aux orientations budgétaires (OB) 2016 de la CAGB relatif à la situation du Grand Besançon en matière de développement durable.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Convention cadre de mise à disposition de personnel temporaire avec le Centre de gestion du Doubs

Mmes C. BOTTERON et C. MICHEL et MM. B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE, P. CONTOZ, P. CORNE, G. GALLIOT, Y. GUYEN, J. KRIEGER, A. LORIGUET et A. PARIS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur la convention entre la CAGB et le Centre de Gestion du Doubs,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.2.2 - Convention de gestion des secrétariats des commissions de réforme et comités médicaux départementaux avec le Centre de Gestion du Doubs

Mmes C. BOTTERON et C. MICHEL et MM. B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE, P. CONTOZ, P. CORNE, G. GALLIOT, Y. GUYEN, J. KRIEGER, A. LORIGUET et A. PARIS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur le recours au Centre de Gestion du Doubs pour les missions de secrétariat des comités médicaux et commissions de réforme à compter du 1^{er} janvier 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le Centre de Gestion du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.2.3 - Avenant n°1 à la convention de restauration du personnel avec le CROUS

MM. A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur la passation d'un avenant n°1 à la convention de restauration signée avec le CROUS, relatif aux conditions d'accès du personnel de la CAGB aux restaurants universitaires,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.2.4 - Modification de la répartition des représentants de la CAGB au sein du comité technique commun à la Ville de Besançon, au CCAS et à la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la nouvelle répartition des sièges des représentants de la CAGB au sein du comité technique, à savoir 6 représentants pour la CAGB et 9 représentants pour la Ville de Besançon et le CCAS.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Soutien financier à la Ville de Besançon pour la mise en place du projet Biospace à la Citadelle

Mmes E. MAILLOT et C. THIEBAUT et MM. P. BONTEMPS, L. CROIZIER P. CURIE, E. DUMONT, L. FAGAUT, JL. FOUSSERET, P. GONON, T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour le projet Biospace conduit par la Citadelle à hauteur de 15 % du montant du projet plafonné à 77 500 €,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Convention de mise à disposition de personnels communaux pour la maîtrise d'œuvre de la mise en accessibilité des arrêts de bus situés sur la Ville de Besançon

Mme M. ZEHAF et M. JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur la convention, à intervenir entre la Ville de Besançon et la CAGB, relative à la mise à disposition de personnel pour la mise en accessibilité des points d'arrêt du réseau Ginko,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention de mise à disposition.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 2.2 - Convention de mise à disposition de l'emprise des arrêts de bus sur voies communales de différentes communes pour travaux de mise en accessibilité

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention type d'occupation du domaine public pour les arrêts de bus sur voies communales,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions qui seront établies avec les 13 communes concernées sur la base de la convention type à savoir : Besançon, Busy, Champoux, Chauenne, Chaudfontaine, Ecole-Valentin, Franois, Fontain, Le Gratteris, Morre, Novillars, Roche-lez-Beaupré et Torpes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Avenant n°1 à la convention annuelle conclue entre la Mission Locale Espace Jeunes et la CAGB - Soutien financier 2016

Mmes C. CAULET, S. THIVET et S. WANLIN et MM. A. BLESSEMILLE, G. CHALNOT, P. CURIE, M. FELT, J. KRIEGER, A. LORIGUET, C. PREIONI et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur l'octroi à la Mission Locale d'une subvention complémentaire de fonctionnement à hauteur de 145 000 € pour l'année 2016 (loyer et travaux),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec la Mission Locale.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 89 Contre : 2 Abstention : 0

↳ R. 3.2 - Subvention à l'Université de Franche-Comté - Bourses Victor Hugo

Mmes C. COMTE-DELEUZE et S. PESEUX et MM. B. ASTRIC, JL. FOUSSERET, Y. POUJET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur l'attribution à l'Université de Franche-Comté d'une subvention d'un montant de 13 940 € dans le cadre du soutien à deux bourses Victor Hugo pour une année,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 94 Contre : 2 Abstention : 0

↳ R. 3.3 - FRI2 - Soutien au projet µD2

M. FELT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 25 000 € à la société FRALSEN dans le cadre du FRI2 et pour le projet µD2,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 97 Contre : 2 Abstention : 0

↳ R. 3.4 - MIPIM 2016 - Participation du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- approuve la participation du Grand Besançon au MIPIM 2016 et la pré-réservation d'un emplacement partagé avec le Grand Dijon,
- approuve les modalités de financement de la participation du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec Dijon Développement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.5 - Aktya - Création d'une filiale dédiée au projet Viotte

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, Y. DELARUE, M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, P. GONON, O. LEGAIN, JS. LEUBA et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise la prise de participation d'Aktya dans une filiale commerciale dédiée à l'opération Pôle Viotte, à hauteur de 35 % environ du capital social,
- autorise les élus représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au conseil d'administration à voter en faveur des décisions prises en ce sens.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 76 Contre : 0 Abstentions : 11

↳ R. 3.6 - Zone du Noret 1 - Révision du plan de financement prévisionnel

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 se prononce favorablement sur la révision du plan de financement prévisionnel de la zone du Noret 1.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 1

↳ R. 3.7 - Zone du Noret 2 - Plan de financement prévisionnel

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020, se prononce favorablement sur le plan de financement prévisionnel de la zone du Noret 2.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 1

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune des Auxons

MM. J. CANAL et S. RUTKOWSKI, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 60 000 € à la commune des Auxons pour la création d'une piste cyclable et de trottoirs, correspondant à 50 % du montant des études et à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.2 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Evolution n°2 du cadre d'application

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020, se prononce favorablement sur l'évolution du cadre d'application du fonds « Isolation et énergies pour les communes ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.3 - Réalisation d'une étude « Diagnostic de l'éclairage public » pour les nouvelles communes adhérentes au Conseil en Energie Partagé (CEP) et demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- prend connaissance de la démarche à engager et du budget prévisionnel de l'action relative à la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public pour les communes adhérentes au CEP,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - solliciter les aides financières auprès de l'ADEME et de la Région,
 - signer tout document nécessaire pour la réalisation du projet.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.4 - Démarche Zéro pesticide - Modalités d'accompagnement des communes, adhésion à l'appel à projets régional « Zéro pesticide en Franche-Comté »

M. JP. MICHAUD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur la proposition de candidater à l'appel à projets régional « Zéro pesticide en Franche-Comté », en tant que maître d'ouvrage de la démarche pour les communes et sur le programme d'actions à engager dans le cadre de ce partenariat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse allouées dans ce cadre,
 - signer tout document nécessaire à la formalisation du partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.5 - GEMAPI - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation d'une étude diagnostic du territoire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- prend connaissance de la démarche à engager et du budget prévisionnel relatifs à la réalisation d'une étude diagnostic du territoire dans le cadre de la prise en compte GEMAPI,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - solliciter les aides financières disponibles, à leur meilleur taux, auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse,
 - signer tout document nécessaire dans le cadre de ce partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Aide à l'Accession à la Propriété - Demandes de labellisation à Mamirolle et Besançon

P. CONTOZ, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020, à se prononce favorablement sur les demandes de labellisation de la société MAISONS CONTOZ pour 2 logements, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon à hauteur de 12 000 € (soit 2 subventions de 6 000 €).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.2 - Demandes d'agrément pour le financement de deux établissements pour personnes âgées à Besançon et Thise

MM. A. LORIGUET et P. THIBERT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les demandes d'agrément de la commune de Thise et de l'association « Les Bruyères »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.3 - Bilan de la programmation 2015 en matière de production de logements locatifs publics

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan de la programmation de Droit Commun 2015 en termes de production de logements locatifs publics.

↳ R. 5.4 - Prorogation de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre pour l'année 2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prorogation de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre pour l'année 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant de prorogation correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.5 - Opportunité pour la CAGB de devenir centre d'enregistrement de la demande de logement social

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur l'opportunité pour la collectivité de devenir service enregistreur de la demande de logement locatif social sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} mars 2016,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le Préfet de Département concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système particulier de traitement automatisé de la demande de logement locatif social,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention triennale avec Areha Est, gestionnaire du fichier partagé au titre des années 2016, 2017 et 2018 pour un montant de 21 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Séance du jeudi 18 février 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h05.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS (suppléant de M. André AVIS) **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (jusqu'au 0.3), Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.4), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Brailans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.1) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) **Fontain :** Mme Martine DONEY **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Sébastien CUINET (suppléant de M. Hugues TRUDET) **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.1) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) **Montfaucon :** Mme Corinne PETER (suppléante de M. Pierre CONTOZ) **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.3) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 4.2) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.3) **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Busy :** M. Alain FELICE **Champoux :** M. Philippe COURTOT **François :** M. Claude PREIONI **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, J.S. LEUBA (à partir du 1.1.1), S. JOLY, T. MORTON, M. OMOURI (à partir du 1.1.1), Y. POUJET, K. ROCHDI, B. ASTRIC, C. PREIONI (à partir du 1.1.1), C. PERROT.

Mandataires : J. GROSPERRIN, S. WANLIN, P. GONON, D. SCHAUSS, D. DARD, A. POULIN, B. FALCINELLA, A.S. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. MAILLOT, M. LOYAT, L. FAGAUT (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF, N. BODIN, D. JACQUIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J.N. BESANCON.



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 février 2016

Amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	15
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Conseil du 17/12/15	15
Rapport n°0.2 - Création de la commune nouvelle d'Osselle-Routelle - Incidences sur la composition du Conseil Communautaire	15
Rapport n°0.3 - Modification des représentants de la CAGB à la CCSPL	16
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	16
Finances	16
Rapport n°1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2016	16
Rapport n°1.1.2 - Annexe au rapport d'OB 2016 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon	38
Rapport n°1.1.3 - Annexe au rapport d'OB 2016 - Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs	38
Rapport n°1.1.4 - Annexe au rapport d'OB 2016 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	38
Rapport n°1.1.5 - Annexe au rapport d'OB 2016 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable	38
Ressources humaines	39
Rapport n°1.2.1 - Convention cadre de mise à disposition de personnel temporaire avec le Centre de gestion du Doubs	39
Rapport n°1.2.2 - Convention de gestion des secrétariats des commissions de réforme et comités médicaux départementaux avec le Centre de Gestion du Doubs	39
Rapport n°1.2.3 - Avenant n°1 à la convention de restauration du personnel avec le CROUS	39
Rapport n°1.2.4 - Modification de la répartition des représentants de la CAGB au sein du comité technique commun à la Ville de Besançon, au CCAS et à la CAGB	39
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	40
Rapport n°7.1 - Soutien financier à la Ville de Besançon pour la mise en place du projet Biospace à la Citadelle	40
Commission n°02 : Mobilités	40
Rapport n°2.1 - Convention de mise à disposition de personnels communaux pour la maîtrise d'œuvre de la mise en accessibilité des arrêts de bus situés sur la Ville de Besançon	40
Rapport n°2.2 - Convention de mise à disposition de l'emprise des arrêts de bus sur voies communales de différentes communes pour travaux de mise en accessibilité	41

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	41
Rapport n°3.1 - Avenant n°1 à la convention annuelle conclue entre la Mission Locale Espace Jeunes et la CAGB - Soutien financier 2016	41
Rapport n°3.2 - Subvention à l'Université de Franche-Comté - Bourses Victor Hugo	41
Rapport n°3.3 - FRI2 - Soutien au projet µD2	42
Rapport n°3.4 - MIPIM 2016 - Participation du Grand Besançon	42
Rapport n°3.5 - Aktya - Création d'une filiale dédiée au projet Viotte	43
Rapport n°3.6 - Zone du Noret 1 - Révision du plan de financement prévisionnel	43
Rapport n°3.7 - Zone du Noret 2 - Plan de financement prévisionnel	44
Commission n°04 : Développement durable	45
Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune des Auxons	45
Rapport n°4.2 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Evolution n°2 du cadre d'application	45
Rapport n°4.3 - Réalisation d'une étude « Diagnostic de l'éclairage public » pour les nouvelles communes adhérentes au Conseil en Energie Partagé (CEP) et demande de subventions	47
Rapport n°4.4 - Démarche Zéro pesticide - Modalités d'accompagnement des communes, adhésion à l'appel à projets régional « Zéro pesticide en Franche-Comté »	48
Rapport n°4.5 - GEMAPI - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation d'une étude diagnostic du territoire	48
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	48
Rapport n°5.1 - Aide à l'Accession à la Propriété - Demandes de labellisation à Mamirolle et Besançon	48
Rapport n°5.2 - Demandes d'agrément pour le financement de deux établissements pour personnes âgées à Besançon et Thise	48
Rapport n°5.3 - Bilan de la programmation 2015 en matière de production de logements locatifs publics	49
Rapport n°5.4 - Prorogation de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre pour l'année 2016	49
Rapport n°5.5 - Opportunité pour la CAGB de devenir centre d'enregistrement de la demande de logement social	49
Questions diverses	49
Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	49
Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	49

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 18 février 2016

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h05.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal du Conseil du 17/12/15

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues et amis, comme nous avons le quorum, nous pouvons démarrer. Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, nous allons attendre l'arrivée de Serge RUTKOWSKI pour passer les rapports de la Commission n°07. Je rappelle que la loi nous impose désormais de voter les OB (orientations budgétaires), ce qui est nouveau. Nous voterons donc les OB.

Concernant les procurations de vote, Catherine COMTE-DELEUZE donne pouvoir à Philippe GONON, Claude PREIONI à Bernard GAVIGNET, Daniel PARIS à Bernard MADOUX, Bertrand ASTRIC à Denis JACQUIN, Pascal BONNET à Jacques GROSPERRIN, Charles PERROT à Jean-Noël BESANÇON. Les absents excusés sont Pierre CONTOZ (représenté par sa suppléante Corinne PETER), Myriam LEMERCIER, Hugues TRUDET (représenté par son suppléant Sébastien CUINET) et Yves GUYEN arrivera à 19h00. J'espère que je n'ai oublié personne. Nous passons aux rapports.

Le secrétaire de séance sera Daniel HUOT. Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2015. S'il n'y a pas de remarque, il est adopté.

Rapport n°0.2 - Création de la commune nouvelle d'Osselle-Routelle -
Incidences sur la composition du Conseil Communautaire

M. LE PRÉSIDENT.- Le 1^{er} janvier 2016, la commune nouvelle d'Osselle-Routelle a été créée en lieu et place des communes d'Osselle et de Routelle, ce qui a différentes conséquences sur la composition de notre Conseil. En conséquence, la CAGB compte maintenant 57 communes. Ainsi, jusqu'au prochain renouvellement ou jusqu'à la prochaine recomposition, la commune nouvelle d'Osselle-Routelle disposera de deux sièges au Conseil de Communauté, ce qui est paradoxal par rapport à ce qui est arrivé aux Auxons. C'est complètement fou, mais c'est comme cela. Les conseillers communautaires d'Osselle-Routelle seront Sylvie THIVET (1^{re} adjointe) et Daniel CUCHE (conseiller municipal). Par application de l'article L.521 I-6 alinéa 4 selon lequel seules les communes représentées par un seul conseiller communautaire disposent d'un suppléant, la commune nouvelle d'Osselle-Routelle ne dispose plus de suppléant. Voilà ce que je voulais vous indiquer.

Je voulais vous indiquer aussi que la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a tenu une séance, le 5 février dernier, au cours de laquelle a été étudié l'arrondissement de Besançon. Lors de cette séance, j'ai présenté les positions de l'Agglomération que nous avons eu l'occasion de développer ici et qui avaient d'ailleurs été votées. Je vous rappelle que l'ensemble des communes a déjà répondu à cette demande, que plus de 90 % d'entre elles avaient donné leur accord sur la carte, qu'il y avait eu 9 abstentions et 1 ou 2 oppositions pour des raisons de forme. Des amendements avaient été proposés, ils ont été rejetés. Le Grand Besançon accueillera donc en son sein 14 nouvelles communes plus 1 nouvelle commune, à savoir la commune de Palise, un amendement ayant été adopté lors de cette CDCI pour que cette commune revienne, ce qui était au fond plutôt logique, vu qu'elle était vraiment isolée, au bout de la CAGB. Nous serons donc 72 communes. Il reste encore deux réunions à tenir, une pour Montbéliard et une autre pour les syndicats. Nos propositions ont été largement suivies lors de cette réunion du 5 février 2016.

Afin d'éviter un oubli, je voudrais rappeler à nos collègues maires qui ne se sont pas encore manifestés – et il y en a un certain nombre – que vous avez jusqu'au 22 février 2016 pour donner votre accord de principe pour adhérer à la convention de groupement de commandes permanent. Il n'y a pas d'obligation, mais cela évite de repasser des délibérations à chaque fois si l'on veut adhérer à un groupement de commandes. C'est donc plutôt une mesure simplificatrice qui fait que sur un sujet précis, vous pouvez adhérer au groupement de commandes. En revanche, si vous ne souhaitez pas adhérer, par exemple, au groupement de commandes pour acheter des bancs et des lampadaires, il n'y a aucun caractère obligatoire, mais c'est une simplification. Vous noterez que la signature d'une convention unique simplifie le mécanisme des groupements de commandes et ensuite, vous avez la liberté d'adhérer ou non aux différentes propositions de groupement. Je vous encourage à adhérer, cela ne coûte rien et cela peut vous faciliter la vie si vous en avez besoin ; si vous n'en avez pas besoin, vous faites comme vous avez l'habitude de faire.

Rapport n°0.3 - Modification des représentants de la CAGB à la CCSPL

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a 7 représentants de la CAGB à la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux). Vous avez les noms dans votre dossier. Nous vous demandons de remplacer Fanny GERDIL-DJAOUAT par Pascal CURIE pour représenter la CAGB au sein de la CCSPL. S'il n'y a pas de remarque ni opposition ni abstention, nous passons au débat d'orientations budgétaires que nous voterons, ce qui est une nouveauté.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Les rapports n° 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3 et 1.1.4 sont traités conjointement.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez que ce débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Celui-ci interviendra pour notre Communauté d'Agglo le 31 mars prochain. Cette étape a été aussi renforcée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui impose désormais, en plus d'un vote spécifique, la présentation de problématiques transversales comme la structure des effectifs de la collectivité de la dette ou de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est un renforcement complètement logique à mon sens. Même si les questions budgétaires ne constituent pas encore le budget primitif, elles sont une première esquisse de ce budget, dont nous allons débattre maintenant.

Toutes les années sont spécifiques, mais cette année 2016 est plus que jamais une année particulière, tout d'abord en raison de la réforme territoriale, comme je viens de vous en dire un mot. Désormais, nous allons être 72 communes et devoir construire un nouvel espace de gouvernance, de vie avec ces communes. Je crois que pour l'Agglomération, c'est aussi une chance de pouvoir travailler avec de nouvelles communes toutes très volontaires pour venir. D'autres souhaitaient également nous rejoindre, mais ce n'était pas possible, car avec 72 communes, nous arrivons déjà à un Conseil XXXL. Nous pourrions encore tenir ici, mais cela va devenir compliqué, d'autant plus que nous étudierons les nouveaux transferts de compétences, en parallèle avec des mouvements de mutualisation. Vous savez que dans les tuyaux, il y a entre autres l'eau et l'assainissement.

Nous allons aussi avoir une réflexion plus globale autour de la constitution d'une communauté urbaine, c'est-à-dire la transformation d'une communauté d'agglomération en communauté urbaine, comme est en train de le faire la quasi-totalité, pour ne pas dire la totalité des capitales régionales qui ne le sont plus. Je pense notamment à Metz, Châlons-en-Champagne, Caen, Clermont-Ferrand, Besançon, plus une ou deux autres qui sont en train de se transformer, certaines l'ayant déjà fait, mais nous aurons l'occasion d'en reparler. Vous savez que dans le cadre de la nouvelle grande région, nous sommes en train de travailler à la mise en place d'un pôle métropolitain entre Besançon et Dijon, qui s'articulera avec le pôle métropolitain Centre-Franche-Comté comportant notamment Pontarlier, Lons-le-Saunier, Vesoul, Dole et Besançon. Ces mutations importantes permettront d'ailleurs au Grand Besançon de continuer à exister et à être lisible dans le territoire de la nouvelle grande Région.

Il y a un deuxième pan à souligner, mais je serai très rapide sur ce sujet, car nous en avons déjà beaucoup parlé : la poursuite des baisses de dotations de l'État. Nous avons déjà évoqué pourquoi il y avait ces baisses. Nous avons d'ailleurs tenu une conférence de presse hier à Paris au niveau de France Urbaine et nous avons eu l'occasion de le redire. Gauche et droite confondues, le Président de l'association Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse, et moi-même, 1^{er} Vice-Président, nous avons convenu que c'était nécessaire. Nous dénonçons l'ampleur et le rythme. Dans le cadre de la préparation budgétaire, nous remonterons donc au créneau pour redemander que cette ponction très importante (27 M€ pour la Ville de Besançon et 17 M€ pour le Grand Besançon, soit 2 M€/an cumulatifs, ce qui fait beaucoup d'argent jusqu'à la fin du mandat) soit assouplie. Je ne sais pas si nous y arriverons, mais cette demande est très forte. Certes, cela évitera à la France de tomber en faillite, mais c'est très difficile pour nos collectivités qui ont déjà fait beaucoup d'efforts, entre autres en matière de fonctionnement. Le choix fait au niveau du Grand Besançon n'est pas de « taper » sur l'investissement, mais nous continuerons à investir, puisque sur un budget de l'ordre de 200 M€, tous budgets confondus, malgré les contraintes, il y a 50 M€ pour les seules dépenses d'équipement et d'aménagement du territoire, soit 25 %. C'est ainsi que 10 M€ seront consacrés au développement économique et à l'accueil d'entreprises. C'est un élément fort de ce budget de continuer d'accueillir les entreprises.

Au niveau national, il y a aussi des discussions concernant la réforme de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) que nous avons réussi à faire reporter d'un an. C'est actuellement remis sur le tapis. Là aussi c'est ce même message. Cela ne peut pas être la double peine. Il faut effectivement tenir compte des difficultés des collectivités et que soient pris en compte les efforts faits par les collectivités pour aller chercher l'impôt. Certaines communes et agglomérations n'ayant pas fait cet effort, il ne faudrait pas défavoriser celles qui au contraire sont allées le chercher et qui s'en sortent, parce qu'elles l'ont fait. Néanmoins, tout cela a des limites qu'il ne faut pas dépasser. Nous sommes donc très vigilants par rapport à cela. Si nous maintenons l'investissement, nous sommes très durs au niveau du fonctionnement, des efforts ayant été faits et des mesures drastiques ayant été prises pour maîtriser nos frais de fonctionnement, et ce n'est pas la première année que nous le faisons. Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement. L'Agglo va garder son cap. Nous conserverons notre volontarisme, notre détermination, notre dynamisme, notre volonté d'avancer et nous verrons comment continuer à investir, voire investir plus encore. Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement pour vous faire part de cette volonté de notre Exécutif. Je passe maintenant la parole à Gabriel pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

M. BAULIEU.- Merci. C'est avec un support visuel que je vais faire quelques commentaires sur ce rapport d'orientations budgétaires, dont le Président a clairement planté le décor. Nous nous arrêterons sur quelques aspects caractéristiques, d'autant que vous savez que nous avons pour habitude – cela a aussi été dit en matière d'orientations budgétaires – d'être vraiment en prébudget, puisque nous ne nous contentons pas de donner simplement quelques indications à caractère général, ce qui pourrait être le cas par ailleurs.

J'entre directement dans cette question d'éléments de contexte. Nous avons à l'écran un rappel de forme. Le Président les a évoqués, mais il n'est pas inutile de les visualiser. Le contexte des finances publiques est – Hélas ! – à peu près inchangé. Certains diront qu'il est en légère amélioration. Sur l'écran suivant, nous pouvons visualiser l'évolution de l'endettement public sur un plan national. Vous savez que nous avons quasiment atteint en cumul 100 % du PIB (Produit Intérieur Brut), avec un endettement dépassant 2 100 Md€. Je ne sais pas si le système est bloqué, mais les collectivités ont une part très modeste dans cet endettement (9 %). Il est important de souligner également que les endettements des régimes sociaux et ceux des collectivités n'ont rien à voir. Les collectivités ne pourraient d'ailleurs faire autrement que de s'endetter et emprunter que pour de l'investissement.

Par construction dans les sections d'investissement, comme il y a une part d'autofinancement, on n'emprunte jamais 100 % du montant de l'investissement. Chaque fois qu'il y a un endettement, une richesse créée est là alors que les comptes sociaux s'endettent pour financer du fonctionnement. C'est effectivement extrêmement préoccupant. Je sais qu'il y a beaucoup de littérature et c'est sans doute ce qui a le plus de succès en matière d'économie politique dans les publications depuis quelque temps sur la dette, certains faisant des études rétrospectives très longues. Il n'en reste pas moins que régulièrement, nous voyons bien les États confrontés à des difficultés majeures lorsque le système éclate. Dans tous les cas de figure, le rétablissement est extrêmement douloureux. Il faut aussi avoir à l'esprit que lorsque cela se passe, ce ne sont pas les mieux pourvus qui souffrent le plus. C'est à peu près constant. Regardons ce qu'il se passe dans les pays du sud de l'Europe. Dans tout cela, la France s'est engagée à ramener son déficit à 3 % du PIB en 2017, ce qu'elle n'aurait jamais dû dépasser d'ailleurs, mais manifestement, ce ne sera pas tenable. C'est une règle du pacte de l'euro, mais envisager faire 3 % de déficit en vitesse de croisière veut dire, en gros, faire un déficit de 60 Md€/an avec plus de 2 000 Md€ de PIB dans notre pays. Pouvons-nous le cumuler sans cesse ?

J'attire votre attention sur un autre aspect. Dans l'aspect pervers, nous nous prenons forcément un jour les pieds dans le tapis. Aujourd'hui, en gros, le déficit est de 72 Md€ sur une loi de finances initiale pour 2016, avec un coût de la dette (intérêt) de 45 Md€, mais ce n'est pas le remboursement. Faisons encore rouler la machine comme cela et nous aurons nos 3 % de PIB de déficit, mais ils nous serviront exclusivement à financer les marchés financiers. Ce n'est d'ailleurs pas une abstraction et heureusement qu'il y en a pour financer les dispositifs, mais ils ne sont pas totalement désintéressés. Néanmoins, c'est la réalité. Nous avons un plancher à 60 Md€ que nous ne devrions normalement pas dépasser et 45 Md€ sont déjà dus à la rémunération de la dette. Comme vous le savez fort bien, les taux sont actuellement bas. En deux temps trois mouvements, cette enveloppe pourrait doubler, voire pire. J'insiste là-dessus, parce que désormais, cette problématique d'État est concrètement la nôtre, les baisses de dotation dont nous avons parlé et dont nous reparlerons encore étant dues à cela.

Le Président a rappelé que les associations de collectivité sont très responsables en ayant adopté à l'unanimité une position consistant à dire à l'État « oui, nous concevons que nous devons également participer au redressement des finances publiques », mais ce redressement concerne les finances publiques de l'État. Les collectivités sont bonnes filles en consentant à cette démarche. C'est vrai que c'est l'attitude adoptée, parce que la réalité n'est pas de dire que c'est une cavalerie en matière de dépenses publiques, mais qu'il y a des déficits à certains endroits et pas à d'autres. Nous avons à l'écran tout cela en couleurs, ce qui concerne l'État étant en rouge, pour les collectivités, en jaune et pour les régimes sociaux, en vert. Il y a par ailleurs quelques établissements publics en bleu. Ce graphique étant très clair et très explicite, il ne nécessite pas d'être particulièrement commenté. C'est malheureusement une constante depuis trop longtemps dans notre pays. Voilà où est aussi notre responsabilité collective dont nous payons le prix et dont nous ne sommes pas sortis. Voilà ce qu'il faut avoir très clairement à l'esprit. Tant que nous n'aurons pas corrigé cela dans notre beau pays, nous serons confrontés à de sérieuses difficultés de finances publiques, y compris dans les collectivités.

Vous avez ensuite le contexte en évolution avec la réforme territoriale et ses différents aspects, ce qui nous conduit d'ailleurs à avoir de nombreux chantiers ouverts pour traiter de l'évolution de notre périmètre, de nos nouvelles compétences et également pour nous adapter à l'évolution régionale. Nous avons parlé tout à l'heure de pôle métropolitain : il y a ici beaucoup à faire. Ayons en tête la révision des valeurs locatives qui montre à quel point dans ce pays nous avons des difficultés à faire évoluer les choses. Depuis aussi longtemps que nous nous en rappelons, nous parlons de la révision des valeurs locatives cadastrales. Vous savez que les bases que nous connaissons sont un modèle de 1970. Normalement, nous aurions dû périodiquement procéder à de profondes révisions pour réajuster en fonction précisément du marché des valeurs locatives. Or, pour les plus anciens d'entre nous, vous vous rappellerez que la révision a été totalement faite en 1990 et qu'elle n'a jamais été totalement appliquée, aucune majorité politique n'ayant eu le courage de le faire.

En quoi consiste cette révision des valeurs locatives ? C'est faire en sorte que les bases des biens professionnels ou d'habitat, par leur localisation et la réalité du marché, parce que la valeur locative de marché a augmenté, soient augmentées. Quand le mouvement est inverse, la base est baissée. Nous imaginons donc difficilement plus grande équité. Or aucun gouvernement n'a eu le courage de procéder à cette équité, sauf que nous sommes engagés dans un nouveau dispositif, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels ayant été faite. Quand une première mesure est prise, l'application est différée d'un an. Nous verrons l'étape suivante, sachant qu'il y a par ailleurs quelques départements tests en matière de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, ce qui est bien évidemment la plus grosse partie à traiter. Néanmoins, en matière d'équité fiscale, nous appelons cela de nos vœux depuis des décennies, mais lorsque nous sommes au pied du mur, nous avons du mal à l'appliquer. Dans ces cas-là, seuls ceux qui sont augmentés font des réclamations, pas ceux qui sont diminués, mais l'équité commanderait de le faire.

Je vais passer plus rapidement sur les autres éléments. Certaines hypothèses sont confirmées sur les baisses des dotations de l'État de l'ordre de 2 M€, c'est ce que nous attendons pour 2016. Sur nos orientations, nous avons travaillé sur des prospectives, dont certaines ont déjà été présentées, la dernière datant de la fin de l'été dernier devant le Conseil, sachant que nous travaillons en permanence à son actualisation en vue du BP sur lequel nous plancherons dans quelques semaines. Nous avons déjà évoqué quelques incertitudes ou quelques risques. Il y a notamment les remontées des taux d'intérêt. Nous voyons l'incidence que cela pourrait avoir pour nous, et indirectement, sur l'endettement public du pays.

Nous avons devant nous une étape importante concernant le renouvellement de la DSP (Délégation de Service Public) Transports au 1^{er} janvier 2018 qui impactera, ou n'impactera pas la subvention d'équilibre Transports, mais là, il ne s'agit pas seulement de croiser les doigts, mais également de bien préparer le dossier. C'est fondamental dans la structure même de notre budget. Si nous dérapons ici, ce serait assez grave. Vous avez en recettes l'impact du seuil relevé à 11 salariés faisant, par effet de seuil, que certains employeurs sortent du champ et nous n'avons pas encore les précisions finales sur le montant impacté et sur une compensation, que nous considérons très partielle, annoncée par l'État.

Essayons de passer rapidement sur la prospective de référence, mais ayons les choses à l'esprit. Sur les objectifs et les hypothèses, nous avons un indicateur de pilotage et de sécurité financière confirmé : il nous faut conserver une épargne nette de 8 M€ d'euros minimum. Sur la baisse de dotation de l'État, dans nos simulations, nous les reconduisons au-delà de 2017. Vous savez que la loi de programmation financière les prévoit et les fixe pour 2015, 2016 et 2017, mais dans notre prospective, nous considérons que cette dégradation se poursuit, compte tenu de l'évolution en matière de déséquilibres nationaux. Si nous étions sur un rétablissement, nous ne procéderions pas ainsi. Nous avons la volonté et la nécessité de conserver un niveau d'investissement suffisant pour garantir la vitalité et le dynamisme de notre territoire. Le recours minimal au levier fiscal dont nous parlerons aujourd'hui est celui que nous avons arrêté en orientation de mandat lors du vote du budget 2015. Vous pouvez reprendre le rapport de l'an dernier, vous avez le tableau. Bien évidemment, il y a l'accentuation des efforts de gestion et de maîtrise des dépenses de fonctionnement et le respect indispensable des pactes de soutenabilité, ce qui est particulièrement vrai sur le transport.

Nous devons être également attentifs au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), mais nous savons que le potentiel de dérapage existe forcément davantage compte tenu de son importance. Dans le budget Transports, les aléas sont importants et nous parlons de ces aspects dans les services, avec les questions d'évolution du prix de l'énergie très favorable pour l'instant, mais il suffit que cela s'inverse pour que l'impact soit important. Nous pouvons ajouter un dernier commentaire. Compte tenu des résultats de gestion favorables en 2015, la prospective est en cours d'actualisation et avec l'intention de prioriser l'investissement. C'est le cap que nous donne le Président dans ces travaux préparatoires. Nous essayerons de voir si nous pouvons pousser le curseur un peu plus loin que les 15 M€ que nous avons dégagés comme possibilité. C'est ce à quoi nous nous employons et nous devrions y réussir quelque peu sur les années à venir. Voilà pour les éléments de contexte.

Passons à l'analyse de la situation sur le rétrospectif, ou tout simplement la situation du Grand Besançon. Cette situation financière est préservée, que nous regardions les soldes d'épargne ou les soldes de gestion préservés à des niveaux satisfaisants, ou le niveau d'endettement qu'il faut d'ailleurs régulièrement rappeler. Nous avons un encours de dette légèrement réduit fin 2015 (140 M€), alors même que depuis que notre Communauté d'Agglomération existe, nous avons cumulé 525 M€ d'investissement, ce qui est un ratio extrêmement favorable. L'endettement est également de bonne qualité en matière de structure et de taux. C'est la situation financière de notre Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Sur le budget principal, nous en sommes à ce jour à une perspective de grands équilibres.

Sur le budget principal, vous avez le déroulé des recettes et des charges, avec une épargne de gestion à 10 M€ et une épargne nette à un peu plus de 9 M€. Pour les indicateurs d'investissement, ce sont plus de 18 M€ hors annuité en capital à un peu plus de 900 000 €. Si nous parlons de sections d'investissement brut, nous sommes à un peu plus de 19 M€, avec un recours à l'emprunt de 5,2 M€ que nous pensons sans doute effacer, à moins que nous ayons des ambitions accrues en matière de réalisation d'investissement pour cette année, au bénéfice de la reprise des résultats de 2015. Comme indiqué à l'écran, nous y procéderons à la Décision Modificative (DM).

Je poursuis avec un peu plus de détails sur ce budget principal. Vous avez les dépenses de fonctionnement à un peu plus de 92 M€. Vous avez d'ailleurs pu voir que la structure change un peu entre les deux années. Il ne vous a pas échappé que nous avons mutualisé des effectifs importants, ce que vous avez pu relever dans les rapports relatifs à la situation du personnel. Cela fait que, visuellement, nous avons des accroissements de certaines lignes reprises en matière de recettes, puisque nous sommes employeurs des effectifs mutualisés. Les autres collectivités comme la Ville, les affaires se passant essentiellement entre ces deux instances, reprennent en charge la compensation, mais cela change un peu la structure de la dépense. Sur les charges du personnel, vous avez vu une perspective d'évolution contenue à 1,2 % à périmètre constant, puisqu'il nous faut en permanence essayer de rajuster les choses pour les rendre comparables, sachant qu'en exécution, en CA, nous serons à moins que cela. Nous tirons donc sur tout ce qu'il est possible de tirer en matière d'économie, y compris quelquefois en jouant sur quelques vacances de postes. Bref, nous sommes à l'affût de toute économie possible.

Je fais sourire dans la salle, mais nous nous serons compris. J'y reviendrai peut-être tout à l'heure ou pas du tout, mais vous ne perdez pas de vue que dans ces dépenses de fonctionnement, nous avons 4 M€ du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), cadeau que l'on nous a assuré de la réforme de la taxe professionnelle. Soyons clair, la taxe professionnelle a été un jeu officiellement à somme nulle. Ce n'était pas si évident que cela, mais comme ce panier de ressources était mis à disposition des collectivités pour compenser la baisse de la taxe professionnelle, l'engagement pris à l'époque était que personne ne perde. Pour que personne ne perde, nous devons prendre chez les uns pour donner cher les autres, mais chez qui prenons-nous ? Les collectivités qui avaient des taux de taxe professionnelle plus modérés et qui se voyaient appliquer, après le dispositif global de panier de ressources, le taux moyen national de 15 % de ce VAE, collectent un peu plus que ce qui était perçu avant pour le reverser à ceux qui pratiquaient des taux de TP (Taxe Professionnelle) plus élevés. Nous connaissons ce mécanisme depuis 2010 et nous aurons à le connaître sans doute pendant des années. Nous et nos contribuables du Grand Besançon avons déjà cotisé pour 24 M€ pour les collectivités moins vertueuses en matière de taux de taxe professionnelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Gaby l'a dit, mais je vais le répéter, parce que c'est un grand scandale. Nous avons payé 26 M€ pour des collectivités qui n'étaient pas vertueuses, qui avaient des taux de TP très élevés, alors que nous avions des taux de TP très bas, ce qui d'ailleurs était déjà dénoncé ici. Même s'ils étaient bas, et ce depuis 2010, nous avons payé 26 M€ pour « soutenir » l'activité dans des communes dont les taux d'activité étaient très élevés. C'est un vrai scandale et ce sont 26 M€ depuis 2010 ! Quand, dans cette assemblée, certains d'entre nous avaient dénoncé le fait que ce ne serait pas à somme nulle, mais qu'il y aurait des pertes pour nous. Malgré les délégations de celles et ceux qui étaient à ce moment-là en responsabilité, quelqu'un a dit : « Nous n'y perdrons rien ». Si, nous allions y perdre et, là, nous perdons 26 M€, c'est-à-dire que nous compensons Neuilly et Dunkerque. De cette façon, il y en a pour tout le monde.

M. BAULIEU.- Il faut avoir ce mécanisme à l'esprit. Sur les autres éléments qu'il faut sans doute avoir à l'esprit, je vous ai dit toute à l'heure qu'en matière d'affichage, de charges de fonctionnement, il y avait des modifications liées aux mutualisations. Je vous disais que nous avons des charges supplémentaires, que nous avons des ressources supplémentaires venant de la Ville de Besançon, mais les ressources passent par l'ACTP (Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle). Vous voyez que cette ressource change en la matière compte tenu précisément de cette relation.

Concernant les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, je vous ai parlé tout à l'heure des pactes de soutenabilité. Ce chiffre concerne essentiellement – et de loin – le Transport et le Conservatoire et nous devons le surveiller de près. S'il dérape, nous aurons quelques difficultés. Sur les recettes de fonctionnement, il y a équilibre, ce qui permet de dégager l'autofinancement de 10 277 000 €, mais sur la ressource, pour 62 M€ sur la fiscalité, vous l'avez dans votre rapport avec le panier un peu sophistiqué de ressources que nous avons. Les dotations de l'État sont en baisse et en matière de ressources, vous avez la refacturation de la masse salariale des agents mis à disposition, puisque vous savez que nous sommes employeurs pour compte de tiers. Certaines communes seront de quoi il s'agit lorsque nous parlons de l'ACTP perçue, négative pour certaines communes qui versent leur contribution à l'Agglomération.

Le point suivant intéresse généralement. J'ai déjà dit quelques mots sur la fiscalité. Sur ce registre, bien évidemment, il s'agit d'y avoir recours, mais avec maîtrise et modération. Nous sommes très clairement sur la pente de ce que nous avons validé l'an dernier pour le mandat, avec des évolutions modérées, notamment en traduction en euros, c'est ce que vous avez au bas de l'écran. Je donnerai simplement une précision sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Nous étions – et nous sommes – au stade des orientations budgétaires. Nous avons fait un premier calcul comme approche sur l'évolution possible de cette CFE, compte tenu de nos fiscalités par ailleurs, c'était le plafond à 25,97 % et finalement, nous parlerons de 25,95 %, les choses étant ainsi formulées dans votre rapport. Vous avez une évolution modérée sur la taxe d'habitation. Nous l'avons indiqué – et c'est notre tableau de marche – un peu plus importante sur le foncier bâti, nouvel impôt dont nous disposons depuis la réforme.

Chacun en fera l'usage qu'il veut, mais il est important de se reporter sur l'impact en valeur absolue. Le produit attendu par l'effet taux est inférieur à 900 000 €. Nous sommes donc loin de compenser, mais ce n'est pas l'orientation que nous avons prise. Sur la durée, à coup de 2 M€ cumulés de baisse de dotation par an, nous passons de 2 à 6 M€, puis nous continuons à cumuler. Quand nous sommes à 8 M€, ce sont « 8 + 6 », soit 14 M€. Ce sont rapidement des dizaines de millions d'euros de recettes que nous n'aurons plus, mais nous faisons le choix d'essayer de nous adapter, ce qui est un peu sportif, sans tout demander aux contribuables. En matière d'orientations fiscales sur lesquelles nous aurons à revenir ultérieurement, il est proposé précisément ce qui est dans le tableau. Si nous prenons un contribuable moyen, pour la taxe d'habitation du foncier bâti, qui a une valeur locative cadastrale de 3 500 €, l'impact en matière de taxe d'habitation est de 1,40 €, 4,55 € en foncier bâti. S'agissant de la CFE, vous savez que c'est par tranche. Avec la base minimum, il y a une série de tranches. Nous avons fait le calcul pour chacune d'elles et cela oscille entre 1 et 12 €, ce qui concerne 71 % des entreprises de notre territoire. Ensuite, c'est en fonction de la valeur locative réelle de l'entreprise sur une moyenne de 27 €. Voilà l'impact fiscal que pourrait avoir l'évolution des taux que nous proposerons.

Sur l'investissement, cela a été dit. Ce sont 19 M€ pour les dépenses d'investissement, mais avec un remboursement de capital de 900 000 €, soit un peu plus de 18 M€ d'opérations nouvelles avec l'avance au budget annexe des zones du Noret et des Portes de Vesoul pour 300 000 €. Ces 18 M€ sont répartis dans les compétences ou dans les commissions et nous voyons nettement apparaître l'économie qui se détache, sans parler des concours à l'économie. C'est pour cela que le Président parlait tout à l'heure de plus de 10 M€ qui transitent par le fonctionnement. Vous aurez également relevé pour la Commission n°05 « Habitat, politique de la Ville et gens du voyage » pour presque 4 M€, dont 3,1 M€ en direction de l'Habitat, ce qui est une autre orientation majeure. Le développement économique et l'Habitat se détachent donc nettement. Le reste n'est bien évidemment pas du tout négligeable, à coup de centaines de milliers d'euros. Sur les recettes d'investissement, pour assurer l'équilibre, il y a un autofinancement important d'un peu plus de 10 M€, les subventions pour un peu moins de 3 M€, le Fonds de Compensation TVA (FCTVA) et un recours à l'emprunt prévisionnel de 5,2 M€ qui pourrait évoluer à la DMI, lorsque nous procéderons à la reprise des résultats de 2015.

Si nous passons au budget annexe Transports, le budget de fonctionnement s'élève à près de 45 M€. Nous voyons très nettement que la part importante concerne la prestation Transports, DSP et marché affréteur, objet même de cette compétence, pour presque 30 M€. Ensuite, il faut avoir une chose à l'esprit, notre endettement étant d'abord là ; le remboursement des intérêts de la dette s'élève à près de 4,5 M€. Je passe sur les autres indications que vous avez sous les yeux. Les recettes de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel du Versement Transport de loin le plus important et de la subvention d'équilibre à un peu moins de 11,5 M€. C'est ce cap que nous devons garder dans un contexte pas facile, le Versement Transport évoluant plutôt favorablement, mais pas un rythme que nous avons pu connaître il y a quelques années, ce qui rend l'équation un peu plus difficile à résoudre sur la durée. Néanmoins, nous devons absolument y parvenir, faute de quoi nous serions en difficulté.

Sur les dépenses d'investissement, autre volet extrêmement important de ce budget annexe Transports, et les recettes, vous avez deux opérations majeures. Avec la fin du programme du tram, nous inscririons vraisemblablement un peu plus de 14,5 M€. L'autre volet important concerne près de 15 M€. Nous verrons s'il y a un ajustement pour le budget, ce qui n'est pas impossible, puisqu'au fur et à mesure que le temps passe, nous pouvons affiner les chiffres, mais c'est ce que nous avons à ce stade de l'orientation budgétaire. Le remboursement du capital de la dette s'élève à près de 6 M€, ce qui n'est pas négligeable, mais en correspondance avec notre niveau d'endettement sur ce budget annexe. Nous avons par ailleurs, en matière de recettes, un autofinancement important à presque 8,5 M€, des subventions pour 10,5 M€ et un recours à l'emprunt pour 20 M€.

Sur les grands postes du budget annexe du Conservatoire, nous avons des dépenses de presque 7 M€, dont presque 5 M€ pour le personnel, ce qui est inhérent à la nature même de cette activité. Vous avez les autres postes permettant le bon fonctionnement de cet Établissement qu'il convient d'avoir à l'esprit. Sur les recettes de fonctionnement, j'attire votre attention sur deux choses un peu aux extrêmes, dont la subvention d'équilibre pour près de 6 M€. Nous finançons donc le Conservatoire à hauteur de 6 M€ par la fiscalité de l'ensemble des contribuables du Grand Besançon. La deuxième chose concerne les recettes liées à l'activité d'enseignement pour 451 000 €, soit 7 % du coût de cette activité. C'est ce qu'il faut avoir à l'esprit. Vous savez que nous travaillons d'arrache-pied avec l'équipe du CRR pour mettre en application la politique que nous avons actée visant à faire en sorte que cette contribution des usagers passe à 10 %. Vous allez me dire que ce ne sont que 3 % de plus, mais ce n'est déjà pas simple et nous le faisons avec un système de rémunération de l'activité modulée en fonction de la ressource des usagers. Le dispositif est mis en route, mais cela ne bondit pas spontanément, parce qu'il est apparu plus aisé de mettre d'abord en application les baisses plus rapidement que les hausses. Comme nous faisons de la modulation, certains paieront moins et d'autres plus. Ceux qui sont amenés à moins payer bénéficient plus rapidement des dispositifs que n'en « bénéficieront » ceux qui doivent payer plus.

Je passe très rapidement sur les dépenses d'investissement, puisque ce sont à peu près les affaires courantes pour 966 000 €, pour partie fonctionnant avec les contributions des autres acteurs, puisque nous sommes en partie avec la Région pour le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain), et une autre avec la Ville de Besançon, puisque cela concernait essentiellement les aménagements du site. Nous ne l'avons pas ajouté, mais nous avons voté fin 2015 le budget Déchets – ce n'est plus dans le cadre des orientations budgétaires – qui prévoyait un niveau d'investissement à 1,6 M€. En réalité, lorsque nous additionnons les différences sections d'investissement, nous sommes tout près de 60 M€, mais avec des remboursements d'emprunt pour presque 1 M€ sur le budget principal et entre 5 et 6 M€ sur le budget annexe. Nous sommes donc aux environs de 53 M€ orientés vers de nouvelles mesures sur 2016. Telle est l'orientation budgétaire, hormis le remboursement de la dette, mais il faut avoir ce chiffre à l'esprit. Quand le Président parlait tout à l'heure de plus de 50 M€, c'est cela. Nous sommes actuellement à notre stade d'approche des orientations budgétaires, à 53 M€. Cela fait partie du rapport d'orientations budgétaires. Ce sont les annexes, notamment sur la dette du Grand Besançon.

Je vais traiter ces éléments assez rapidement, puisque vous avez les éléments dans votre dossier. Nous vous rappelons à l'écran notre stratégie en matière de gestion de dettes. Il est vrai que de longue date, nous appliquons le précepte n°1 : refuser les propositions complexes ou présentant un risque sur le long terme. Je rappelle qu'il y a quelques années, il était de bon goût de trouver la formule la plus sophistiquée pour avoir un taux en apparence le plus bas possible. Je me rappelle du Directeur présent à cette époque. Je lui disais tout simplement « quand je ne comprends plus, je ne prends pas », certaines formules étant un peu alambiquées. Tout le monde n'avait pas tout à fait saisi que cela pouvait avoir des conséquences. Nous n'avons donc pas de produit structuré dans notre dette, donc pas de produit toxique. Pour mémoire, les principes guidant la stratégie d'emprunts et de gestion de la dette du Grand Besançon sont les suivants :

- saisir les opportunités offertes par les marchés financiers,
- veiller à une répartition équilibrée de l'encours de dette entre taux variable et taux fixe. Quand on dit « équilibrée », il faut être très clairement opportuniste. Ce que nous avons encore en taux variables, s'il s'avérait que cela bouge un peu, nous saurions les cristalliser assez rapidement,
- faire jouer la concurrence chaque fois que c'est possible : nous rentrons maintenant dans un contexte où nous pouvons parler de concurrence. Il n'y a pas si longtemps, nous disions : « Pourvu que nous trouvions un financeur ». L'Agence France Locale ouvre maintenant des perspectives pour les collectivités, ce qui est important.

Si nous regardons un peu la structure de la dette du Grand Besançon, ce sont 140 M€ tous budgets confondus, avec une répartition équilibrée en type de taux. Nous vous rappelons que c'est 64 % de l'encours en taux fixe et 36 % en taux variable. Vous voyez qu'au niveau des budgets, cet endettement concerne essentiellement le budget annexe Transports. Vous avez sur cet écran maintenant le détail des financements tirés à ce jour pour l'aspect tramway, que nous pourrions encore tirer pour le TCSP (Transport en Commun en Site Propre), avec les différentes enveloppes et les taux pratiqués. Vous avez tous ces éléments dans votre dossier. Nous avons ici pour partie du taux fixe et du taux variable, taux variable que nous suivons régulièrement afin, s'il en était besoin, de le cristalliser.

Le Président disait tout à l'heure dans son introduction que cela fait partie des rapports nouveaux. Il y en a un autre auquel vous vous êtes reportés, nous n'allons donc pas en faire lecture devant l'assemblée, à savoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Si vous regardez les choses, vous verrez que nous sommes dans un établissement encore un peu plus masculin que féminin, mais n'oubliez pas que nous avons au moins une activité peu féminisée, à savoir l'activité de collecte de déchets, même si elle n'est pas exclusivement masculine. C'est une réalité que nous connaissons, tout comme d'autres services comme la voirie sur la Ville. Cela tient tout simplement à la nature de l'activité. Vous avez pu voir également qu'en matière de recrutement, il n'y a pas de discrimination défavorable aux femmes. De plus, nous retrouvons des choses assez équilibrées en matière de formation et autres éléments de ce genre. Je vous laisse vous reporter au rapport pour voir ces éléments dans le détail.

Concernant l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, vous avez les quelques éléments repris ici sur le tableau et par budget. Vous voyez que le transfert au 1^{er} janvier n'est pas neutre, puisque nous comptons désormais au Grand Besançon 770 agents permanents, soit 744 ETP (Équivalent Temps Plein) à quelques unités près, les choses changeant tous les jours à ce niveau. Notre Président dit régulièrement « quand j'ai été élu Président du Grand Besançon, il y avait une petite équipe », ce qui a changé. Ce ne sont pas des créations de postes nettes pour être très clair. C'est essentiellement le résultat des mutualisations, donc des transferts de la Ville vers le Grand Besançon, employeur des services mutualisés. Nous vous rappelons que 171 agents ont été transférés à la CAGB au 1^{er} janvier 2016. Les dépenses de personnel s'élèvent ainsi à 26,5 M€ au budget principal et je disais tout à l'heure que cela évolue à périmètre constant de 1,2 %. Voilà le point qui peut être fait sur les rapports annexes. Nous nous arrêterons quelques minutes après le débat sur un autre rapport annexe qui doit être présenté au moment des orientations budgétaires, à savoir le rapport sur le développement durable. Les rapports ayant un lien plus direct avec les orientations budgétaires concernant le personnel et la dette auront ainsi été présentés.

Sur ces orientations budgétaires, cela a été dit dans l'introduction du Président, mais nous pouvons conclure sur les mêmes choses. Nous avons un cap d'une maîtrise la plus rigoureuse possible de nos dépenses de fonctionnement. Ce n'est jamais facile et nous rêvons tous de mesures nouvelles. Nous en glissons néanmoins quelques-unes malgré cette rigueur de gestion, pour tenir le cap durablement et ne pas asphyxier nos capacités à investir. Nous sommes sur un exercice, notamment à travers le budget annexe Transports, mais à un niveau déjà conséquent au niveau du budget principal, avec pour plus de 18 M€ de dépenses nouvelles, et, comme je le disais précédemment, un niveau global de dépenses d'investissement, remboursement de la dette compris, de près de 60 M€ et 53 M€ de mesures nouvelles. Certains rapports peuvent être faits, et nous l'avons vu tout à l'heure. Nous allons prélever 62 M€ d'imposition et nous avons une section d'investissement à 62 M€, avec un recours à l'emprunt d'environ 20 M€ sur le budget annexe Transports, un peu plus de 5 M€ sur le budget principal que nous devrions sans doute effacer par la reprise des résultats. Le financement de l'investissement a donc une excellente structure.

En ordre de grandeur, le niveau d'engagement d'investissement que nous envisageons pour cet exercice est considérable. Par les temps qui courent, certaines entreprises nous tirent par la manche régulièrement, et c'est peu dire, ce qui fait l'objet de lettres circulaires pour nous dire : « Ne nous oubliez pas et continuez à investir ». Nous essayons donc de faire le maximum et ce maximum est à un niveau conséquent pour 2016, puisqu'il est à 53 M€ de mesures nouvelles. Ce sont donc des efforts de maîtrise très forts, des efforts modérés et équitables du contribuable pour un investissement optimisé au maximum possible, au bénéfice de l'équipement du territoire et au bénéfice du grain à moudre dont ont besoin nos entreprises. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà une belle conclusion. Quels sont ceux qui veulent intervenir ?

M. GROSPELLIN.- Monsieur le Président, les OB sont un moment important, parce que c'est le moment où nous pouvons dire les choses de manière respectueuse, mais nous avons le droit de nous dire véritablement les choses. J'entends bien et en entendant le premier Vice-Président, j'ai l'impression que tout va bien. Je ne sais pas si nous devons nous faire de l'autocritique, mais nous devons y réfléchir tout de même. Je voulais juste faire une incise sur la taxe professionnelle. Vous avez eu raison de dire qu'il y a eu un effet pervers. Nous pouvons le regretter, mais cela a permis néanmoins à de nombreuses sociétés de s'en sortir. J'en prends pour preuve l'entreprise Schroeder pour laquelle c'était une diminution de 580 000 € à Pontarlier, ce qui a permis à cette société de pouvoir continuer et il ne faut pas oublier cela.

Il est vrai qu'à la lecture de ces rapports d'OB que vous nous présentez, mon sentiment est que votre budget est un budget de gestion administrative et de moins en moins un budget de projets d'avenir, voire un budget irresponsable dans les temps actuels. Vous avez raison de dire que dans le contexte national, il y a des conséquences sur les finances de l'Agglomération, ce que j'entends bien. Ces éléments de contexte montrent la baisse des dotations, notamment la DGF : -0,7 M€ en 2014, -1,7 M€ en 2015 et -1.8 M€ en 2016 selon votre prospective, soit un manque à gagner de 5,3 M€ sur 3 années par rapport à ce que la CAGB aurait perçu sans la baisse de dotation de vos amis.

Il y a aussi la perte de l'éligibilité au fonds national de péréquation, tout comme les incertitudes liées à différentes réformes, que ce soit la modification du périmètre de la CAGB, le nouveau projet de CDCI, la réforme de la DGF, la révision des valeurs locatives, etc., tout en sachant que cela ne viendra pas impacter la collectivité avant 2017. Quant à la situation financière du Grand Besançon, vous l'avez montré : les enseignements à la prospective et de la rétrospective sont intéressants. Dans l'annexe I, vous présentiez une analyse des comptes administratifs, notamment une projection de la situation financière à la fin 2015. Dans ce prévisionnel 2015, vous laissez la prime d'abord à une stabilisation des recettes de fonctionnement comme des dépenses.

Cependant, si les dépenses de fonctionnement restent globalement stables en 2015, nous observons une modification de la structure de ces dépenses avec une forte augmentation des charges de personnel qui passent de 13,3 M€ en 2014 à 22,7 M€ en 2015. Dans le même temps et logiquement, l'attribution de compensation diminue de 5 M€. Il est vrai que cette réallocation des dépenses de fonctionnement de la CAGB liée à la modification du périmètre de ses compétences se poursuit en 2016 selon vos orientations budgétaires. La stabilisation des recettes s'explique par le fait que la CAGB compense en partie la baisse des dotations imposée par l'État (diminution de la DGF) et du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) par une augmentation de la pression fiscale sur les contribuables. Avec une estimation à 61 M€ en 2015, votre produit fiscal perçu augmente ainsi de 2 %.

Vous continuez cependant d'augmenter vos taux : la CFE, la TH (Taxe d'Habitation) et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties seront relevées encore une fois en 2016 sans aucune perspective de stabilisation jusqu'en 2020. Nos concitoyens n'en peuvent plus, Monsieur le Président. Il y a quelque temps, quelqu'un parlait de matraquage fiscal. Nous pouvons le reconnaître au niveau local, mais également au niveau national. Selon la prospective, vous repoussez à des années ultérieures (2019 et 2020) la baisse des charges de fonctionnement courant qui permettrait de réduire des dépenses sans renforcer la pression fiscale. Enfin, j'observe une tendance à la baisse de l'épargne brute et de l'épargne nette depuis 2013. Ces dégradations réduisent considérablement votre marge de manœuvre pour financer vos investissements et j'en doute lorsque vous nous dites l'un et l'autre que la priorité sera un investissement. Était-il vraiment judicieux dans ce contexte de procéder à une augmentation des indemnités perçues par les Vice-Présidents et par les conseillers communautaires délégués de notre assemblée, dont le coût se porte à 762 534 € sur 6 ans, alors que nous devons faire aussi bien avec moins ?

M. BAULIEU.- Ras le bol !

M. GROSPERRIN.- Vous n'aimez pas que l'on vous dise cela, Monsieur le Vice-Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, parce que c'est injuste ! Nous publierons les indemnités des sénateurs.

M. GROSPERRIN.- Oui, vous avez été député, vous le savez bien !

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis bien placé pour savoir que c'est vous le mieux payé dans cette salle !

M. GROSPERRIN.- Non, je crois que c'est Monsieur ALAUZET.

M. LE PRÉSIDENT.- N'importe quoi !

M. GROSPERRIN.- Je crois qu'un journal a écrit quelque chose là-dessus, mais ce n'est pas l'objet aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- En tout cas, nous n'avons pas de logement de fonction !

M. GROSPERRIN.- Moi non plus.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela tombe bien !

M. GROSPERRIN.- Et Madame BOUQUIN non plus.

Concernant les orientations 2016 du budget principal, en dépenses, outre les transferts de compétences qui expliquent en partie la très forte augmentation des charges de personnel (+ 47 %) et qui sont partiellement compensés par un prélèvement sur l'attribution de compensation de la Ville de Besançon, je constate que les charges de fonctionnement courant de la CAGB hors transfert de compétences augmentent de près de 4 %. C'est pour cela que je parle de budget responsable. La baisse des recettes de l'État n'est absolument pas compensée par des mesures vertueuses d'optimisation des dépenses de fonctionnement des services. Au lieu de cela, 140 000 € sont consacrés à la fête de l'Agglomération. S'agissant des dépenses de personnel, nous pouvons également nous interroger sur le coût de l'harmonisation des régimes indemnitaires (+ 219 000 €) qui n'est pas lié à l'évolution des effectifs, mais il vient accroître durablement la masse salariale.

Finalement, si l'on exclut les indemnités de remboursement anticipé réalisé en 2015 – vous avez bien fait de le faire – qui revêtent un caractère exceptionnel, le total des dépenses réelles de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération augmente en réalité de 4 % entre 2015 et 2016. Vous empruntez de nouveau, nous savons que les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain (5,2 M€ dans le budget principal), vous ne faites pas face à la baisse des dotations et vous ne préservez pas l'autofinancement, car vous continuez à augmenter les dépenses de fonctionnement de l'administration. C'est comme en 2015, vous savez activer le levier fiscal en 2016. Double peine pour les habitants, comme je l'ai dit : votre hausse des taux permet une augmentation du produit fiscal de 1,7 % de 2015 à 2016, mais il se traduit par une lourde sanction sur les propriétaires, puisque le produit de taxes foncières sur les propriétés bâties augmenterait de 37 %. Vous risquez de faire fuir de la CAGB des entreprises et des habitants, alors qu'il faut créer des conditions attractives sur notre beau territoire. Quant à l'investissement, il diminue très fortement. Vos dépenses réelles d'investissement sont en baisse de 16 % de 2015 à 2016. Vos recettes d'investissement diminuent encore plus rapidement que les dépenses (- 23 %).

Comme je l'indiquais en introduction, votre budget devient donc de plus en plus un budget de gestion administrative et de moins en moins un budget de projet d'avenir. Vous aurez bien compris que c'est pour cela que nous ne voterons pas vos orientations budgétaires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'avons aucune inquiétude à ce sujet. Il y a une constante dans les élus communautaires constitués par l'opposition municipale : ils ont toujours le même discours, toujours la même démagogie, toujours le même manque d'ambition, en un mot le « ronron ». Quand on voit ce qu'il se passe dans cette Agglomération, comment elle se développe d'un point de vue économique, quand on voit le dynamisme au niveau des entreprises et nous allons investir pour l'emploi, quand on regarde ce qui est en train de se passer dans d'autres collectivités qui se désengagent massivement, nous pouvons dire, Monsieur GROSPERRIN, que ce que vous dites n'est pas très honnête. Quand vous parlez des charges de fonctionnement, au niveau du personnel, bien sûr vous donnez des chiffres, mais quand nous transférons des services entiers, effectivement les personnels et les masses augmentent. Pour l'Agglomération, ce ne sont pas de vraies dépenses supplémentaires, puisque c'est repris sur l'allocation de compensation. Pour le personnel, dans cette Agglomération, à périmètre constant, c'est 1,2 % d'augmentation, y compris le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire la prime à l'ancienneté et l'augmentation en grade, ce qui est excessivement vertueux.

Vous voulez continuer à faire croire que cette Agglomération est mal gérée, qu'elle est gérée de façon administrative. Quand on voit tous les succès dans nos entreprises ici, tout ce qui touche les nouvelles technologies, le médical et les microtechniques, quand on voit comment les entreprises nous remercient pour ce qui se passe ici – et nous en voyons beaucoup – je trouve que tout cela est vraiment de la mauvaise foi et je ne félicite pas celui qui vous a écrit ce texte. Avez-vous d'autres remarques ?

M. LIME.- Moi, personne ne me l'a écrit.

M. LE PRÉSIDENT.- Je le sais, et je sais même ce que tu vas dire.

M. LIME.- Oui, parce que cela fait deux fois que je le dis en Commission et en Bureau. Il n'y a donc pas beaucoup de surprises. Simplement peut-être une histoire de forme : nous ne votons pas les orientations budgétaires, mais nous prenons acte qu'elles ont été présentées, ce qui n'est pas la même chose. Nous ne donnons pas un avis sur les orientations des budgets. À la fin, il est marqué : « Prend acte de ce débat ».

M. LE PRÉSIDENT.- Non, la Loi a changé. Il y a peut-être une erreur ici, mais la Loi a changé.

M. LIME.- Il faut donc bien indiquer que nous donnons un avis sur les orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT.- À ma connaissance, c'est ce que nous disons. Il est possible qu'il y ait eu un copier-coller malencontreux.

M. LIME.- Nous votons donc les orientations budgétaires et non la présentation. En tout cas, ce n'est pas marqué comme cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a peut-être une erreur dans le rapport.

M. LIME.- C'est bien ce qu'il me semblait. Sur la présentation des orientations budgétaires, nous avons eu une longue présentation des éléments au niveau national. Je ne ferai pas de débat sur les éléments nationaux, même si je ne partage pas tout ce qui a été dit à l'intérieur du rapport. J'ai simplement une remarque. Les appréciations que nous pouvions avoir, y compris sur un certain nombre d'aides non liées à l'emploi, compensent certaines interrogations, y compris au plus haut niveau. Je me satisfais qu'à l'intérieur de notre Communauté d'Agglomération, chaque fois que nous avons des aides au niveau des entreprises, nous les lions à la politique de l'emploi, au maintien de l'emploi, voire au développement de l'emploi. J'ose espérer que ce que nous avons fait au niveau de la CAGB puisse servir d'exemple ailleurs, puisque nous nous apercevons que ceux qui ont donné de l'argent un peu trop vite sans avoir eu une volonté de retour sont un peu surpris aujourd'hui.

L'autre point concerne la baisse de la DGF, parce que j'interviens par rapport à cela depuis deux ou trois ans. Aujourd'hui, nous commençons à avoir un certain recul. Une analyse a été faite par les associations des élus, mais aussi par un rapport parlementaire, qui amène à ce que sur les deux dernières années, cette baisse de la DGF a amené une baisse de 5 Md€ d'investissement des collectivités, dont nous savons que cela touche essentiellement les entreprises, comme cela a été dit tout à l'heure par le Président et par le premier Vice-Président. De nombreuses entreprises sont en grande difficulté sur cette baisse d'investissement. Il faut savoir que la baisse de la DGF, qui implique immédiatement une baisse sur l'investissement, est un mauvais choix économique puisque nous savons que chaque fois que nous investissons 100 € sur les collectivités, nous récupérons 50 € en recettes fiscales. Cela veut dire que sur les 5 Md€ d'économies que l'État nous a demandé, au bout d'un moment, il a perdu 2,5 Md€. C'est pour cela que nous sommes contre la baisse de la DGF à titre de politique, mais aussi à titre économique, parce que nous savons qu'elle crée des difficultés à l'intérieur de l'ensemble de nos entreprises.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes tous contre, mais il faut aussi expliquer pourquoi nous en arrivons là.

M. LIME.- D'accord. Cela nous amène à avoir de plus en plus de difficultés au niveau des collectivités. Même si la nôtre est aujourd'hui encore préservée sur ces aspects financiers, la présentation budgétaire nous amène à avoir encore certaines marges pour augmenter l'investissement, sur lequel il nous faut être relativement prudents, car nous ne savons pas trop ce que cela donnera dans un certain nombre d'années. Néanmoins, si nous regardons bien, si cette baisse de la DGF de 1,8 ou 2 M€ n'avait pas eu lieu, c'est le double de l'augmentation des taux que nous allons mettre sur la population. Cela veut bien dire que cette baisse de la DGF a aussi une conséquence sur l'ensemble de nos entreprises, de nos collectivités et de nos concitoyens.

Cela veut dire que pour en compenser une partie et non la totalité, parce que c'est un peu moins de 50 %, nous allons chercher sur l'impôt au niveau local, ce qui est aussi intéressant. Quand on nous dit qu'il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité sur l'ensemble du territoire, c'est faux. Cela veut dire que lorsque nous ne faisons pas d'augmentation – et il faut vérifier sur cette fiscalité au niveau national – nous savons que nous avons des répercussions au niveau local et je ne parle pas de certaines collectivités ou mairies, voire de départements en grande difficulté aujourd'hui pour pouvoir assumer cela.

Je pense que nous devons réagir. Nous avons réagi poliment, nous avons fait certaines choses et les associations ont développé un certain nombre de points. En tout cas, sur la Communauté d'Agglomération, si nous regardons bien, dans notre DGF directe, nous n'avons plus que 2 ans pour réagir. Dans 2 ans, nous n'aurons plus de DGF. Nous n'aurons plus de DGF ! Si la baisse continue à aller dans ce sens, la DGF directe n'a plus lieu d'être. Nous arrêterons de faire des motions, sauf si l'État décide d'aller sur la DGF par compensation. Là, nous étions en direct sur la TP. Cela veut dire que, non seulement nous remettrions en cause les baisses de DGF, mais en plus, nous taperions sur un engagement que nous avons pu avoir, qui est déjà défavorable au niveau du Grand Besançon, mais qui nous amènerait à avoir des baisses sur des compensations qui nous ont été données lorsque nous prélevions l'impôt au titre de la TP, voire sur d'autres éléments. J'imagine bien que le Gouvernement, celui-là tout comme un autre, risque d'y penser, mais je pense que cela va poser certaines difficultés.

Cela a été présenté très rapidement, mais le passage du VT de 9 à 11, avec une possibilité a priori encore pas complètement définie aujourd'hui, de compensation sur la DGF, ce qui est possible par rapport à cela, veut dire : « Pendant combien de temps allons-nous toucher ce million d'euros ? » Cela veut dire que nous avons pris aussi une décision pour les collectivités, qui impacte directement les collectivités. Aujourd'hui, on nous dit que c'est compensé, mais on nous dit aussi que dans 2 ans, nous commencerons à toucher de la DGF de compensation. Cela veut dire que, a priori, nous sommes partis pour avoir ce million d'euros pendant 2 ans et la 3^e année, nous commencerons à raboter sur certaines choses. Cela veut dire que pour une décision que nous n'avons pas prise, nous serons obligés de l'assumer à titre financier et nous savons là aussi les contraintes qu'il peut y avoir sur le transport : soit on augmentera la dotation que l'on nous donne au titre de notre Agglomération, soit on ira chercher sur le prix Ginko, mais nous savons que cela crée un certain émoi à l'intérieur de notre population.

Je pense que nous devons aller plus fort sur une demande à exprimer, encore plus cette année. Les principes de DGF sont fixés, ils ont été votés. Seule sa mise en application a été reportée d'un an. Quand je lis dans le document, à la page sur la DGF, que « selon le Gouvernement, hors péréquation, $\frac{2}{3}$ des communes et 70 % des EPCI seraient gagnants dans cette réforme et 72 % des communes connaîtraient une progression de la péréquation », soit le Gouvernement ne nous dit pas tout, soit cela veut dire que les 25 % restants vont payer pour les 72 % autres. En effet, je rappelle que l'application de la DGF est à somme unique. Cela veut dire que si les $\frac{3}{4}$ sont bénéficiaires, $\frac{1}{4}$ paiera pour les autres. A priori, d'après les premières simulations que nous pourrions avoir de la part du service financier, la CAGB n'était pas trop bien placée pour toucher plus sur une DGF modifiée.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous perdions 180 000 €

M. LIME.- Oui, cela veut dire que nous sommes dans les perdants et non dans les 72 % des EPCI gagnants. Cela veut dire que l'Agglomération de Besançon fait partie des 30 % qui seraient perdants.

M. LE PRÉSIDENT.- « Qui auraient été perdants », parce que nous ne connaissons pas les nouvelles modalités.

M. LIME.- Je ne fais que lire le document. Cela veut dire que dans une année de modification de DGF, ce n'est pas un étalement que nous devons obtenir, mais un moratoire. Cela signifie que lorsque l'on modifie des règles de calcul, on ne peut pas avoir la modification directe de calcul et la baisse. Cela veut dire que nous aurons des effets cumulatifs pour certaines collectivités. Nous savons qu'a priori, il y aurait une barrière maximale de - 5 % dans le cadre de l'ensemble des applications, mais - 5 % pour certaines collectivités, cela va commencer à peser d'une façon relativement forte. J'avais proposé à la Commission et en Bureau de commencer par une motion qui pourrait être proposée par le Bureau, qui pourrait être reprise par toutes les collectivités.

C'est l'idée d'une motion qui rassemble en disant : « Cette année, nous vous demandons de ne pas appliquer la baisse de la DGF, parce que nous sommes sur une modification de la DGF et que cela va déjà être compliqué sur certaines choses ». Cette motion pourrait être votée par l'ensemble de nos conseillers municipaux, c'est-à-dire que l'ensemble des Conseils Municipaux et l'Agglomération votent la même motion pour la porter auprès des parlementaires et auprès des pouvoirs publics.

Nous proposerons que les associations des maires fassent une pression importante. Nous avons une chance : le Congrès des Maires aura lieu en juin. Nous savons qu'en général, les discussions parlementaires et financières commencent pendant l'été. Je pense qu'il serait bien que nous nous fixions comme objectif au mois de juin que lors du Congrès des Maires, nous puissions avoir une pression sympathique pour éviter d'avoir des réductions relativement importantes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais dire à Christophe que je ne suis pas vraiment en désaccord avec ce qu'il dit, parce que c'est ce que disent toutes les associations d'élus. Il faut rappeler aussi pourquoi nous en sommes là. Je tiens à rappeler que si nous en sommes là – je l'ai déjà dit, mais je le redis pour que ce soit bien imprimé et gravé –, c'est parce que ce Gouvernement a eu le courage de mettre en place des dispositions injustes par rapport à nous, mais nécessaires tout simplement pour éviter la faillite de la France. Ceux qui aujourd'hui se félicitent de cela, qui ont souri dans cette salle, devraient se rappeler combien leur responsabilité est grande dans cette prise de décision du pouvoir. Ils ont mené la France dans cette position de faillite, même un des leurs, et non des moindres, avait dit en 2007 ou 2008, que la France était en faillite. Ce qu'a dit Christophe LIME est certes injuste et trop brutal, nous le payons d'une façon indue. Oui, tu as raison, mais ne laissons pas croire non plus qu'il ne se passe rien. Toutes les associations d'élus généralement apolitiques sont déjà montées au créneau, montent au créneau et ont des rendez-vous dans les jours à venir, voire les semaines à venir, avec l'ensemble des différents ministères avec le président de la République, avec le Premier ministre et avec le ministère des Finances. Ce qui est posé comme argument est que c'est cela ou la faillite. Il faut peut-être trouver d'autres solutions.

Nous pouvons faire des motions, mais je ne suis pas dupe, parce que cela ne fait pas de mal de faire passer dans l'année qui vient quelques motions qui vont se transformer en motions antigouvernementales. Il y a le Congrès des Maires, moment important et je pense que le travail est à faire à ce niveau, mais il est déjà fait. Christophe, tu es trop malin et trop bien informé pour savoir qu'il ne se passe rien. Tu sais très bien que l'AMF est en lien direct avec le Gouvernement, que François BAROUIN intervient là-dessus sans cesse, qu'il en est de même au niveau de France Urbaine ou au niveau de l'AdCF (Assemblée des Communautés de France). Toutes les associations d'élus de grandes villes, de petites villes, de communes rurales déplorent cela et la pression est déjà là. Maintenant, il y a un principe de réalité. Comment faisons-nous pour continuer à faire bouillir la marmite ? C'est cela, parce qu'il faut être réaliste. Je ne suis pas sûr que demain, notre organisation politique soit au pouvoir, mais si tel était le cas, elle aurait aussi à régler ces problèmes. Il faut se dire que dans ce pays, cela fait 35 ou 40 ans que nous vivons au-dessus de nos moyens, que nous dépensons plus d'argent que nous en gagnons, que nous consommons plus d'argent que nous produisons de richesses.

Dans un foyer, quand vous dépensez plus que ce que vous gagnez, vous tombez en faillite. Bien sûr, cela tombe mal, mais j'aurais un avis différent. Je dirais que je me félicite du courage, parce que c'est difficile pour un Gouvernement de gauche de prendre de telles mesures. Je me félicite de ce courage, parce que faute de quoi, nous serions dans une situation dramatique. Toutes les communes ont des difficultés, les petites, les moyennes, comme les grandes, mais y avait-il d'autres solutions ? Allions-nous encore pouvoir continuer à fermer les yeux et à dépenser plus que ce que nous gagnons ? Certainement pas ! Je vais vous dire une chose : faites attention dans vos discours, parce que dans ce pays, le peuple comprend cela. Il comprend qu'il faut quelquefois faire des efforts pour ne pas aller à la catastrophe et les maires le savent bien. C'est pour cela que nous dénonçons l'ampleur et la durée trop raccourcie. Pas plus tard qu'hier, Jean-Luc MOUDENC qui n'est pas un grand socialiste, mais un maire très efficace, a dit et redit qu'il fallait faire en sorte que les collectivités participent à cet effort, mais que l'effort était trop brusque.

Quand tu parles de l'investissement et des retombées sur investissement, tu as raison, mais tout le monde le dit. Je veux bien que nous fassions des motions pour nous faire plaisir. Nous avons des organisations reçues au plus haut niveau, que ce soit l'Association des Maires de France, France Urbaine, l'AdCF, les Maires Ruraux, les petites ou moyennes communes, etc., et c'est là que nous devons faire passer le message. Nous pouvons le faire passer ici, mais cela ne fera pas changer les choses. Il faut une mobilisation des élus de ce pays pour dire « ce n'est plus supportable », mais il faut aussi rappeler pourquoi nous en sommes-là. Par exemple, ce sont 4 M€ que nous payons, que nous prenons à nos entreprises pour éviter que Dunkerque ou Neuilly perdent trop : c'est un vrai scandale ! Si nous n'avions pas été vertueux, que se serait-il passé ? Nous aurions moins perdu et nous n'aurions pas eu à verser de FNGIR. C'est donc la double peine : nous n'avons pas perçu la TP et je me rappelle d'anciens membres de cette assemblée qui disait « la TP est trop élevée », alors que nous n'avions cessé de dire qu'elle n'était pas très élevée. Non seulement nous n'avons pas eu ces recettes, mais aujourd'hui, nous sommes punis. Nos entreprises payent pour celles et ceux qui n'ont pas fait ces efforts-là. C'est injuste ! Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. POULIN.- Chers collègues, je me permets rapidement d'attirer votre attention sur trois points. Le premier touche un contexte général et la notion d'égalité des territoires, les deux autres points structurels étant des points de vigilance.

Tout d'abord, je voudrais insister sur la notion d'égalité des territoires qui, dans le contexte des baisses de dotation, est bien malmenée. L'État semble parfois avoir oublié cet impératif républicain. Plusieurs exemples ont déjà été évoqués, mais je voulais particulièrement mettre en lumière une pratique, celle des appels à projets, qui reconfigure à mon sens l'action de l'État en copiant le fonctionnement des financements européens et en exacerbant un peu trop la concurrence entre les territoires. L'absence d'équité entre les territoires devient de plus en plus flagrante. Il y aurait d'un côté les méritants et, de l'autre, ceux qui ne méritent pas. Par exemple, en matière de loi, pour en citer quelques-unes, la loi Lamy a fait appel à un certain nombre d'appels à projets, de même que la loi sur la transition énergétique. Nous pouvons d'ailleurs nous féliciter que le Grand Besançon soit reconnu comme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) qui permet concrètement d'abonder à notre budget à minima 1 M€ pour des actions concrètes, mais nous pouvons aussi regretter que cela n'ait pas été le cas dans d'autres domaines, car s'il y a des gagnants, il y a aussi des perdants.

En résumé, si nous sommes lauréats, c'est banco ; si ce n'est pas le cas, nous n'avons plus qu'à attendre un nouveau round à condition encore d'entrer dans des cases toujours parfois trop peu lisibles, notamment pour les petites communes. Alors, puisqu'il faut jouer, nous jouerons et nous devons continuer à jouer à cette course aux financements, mais reconnaissons que cela n'est pas de bon augure pour l'application uniforme des lois votées par le Parlement. L'État multiplie donc un certain nombre d'oasis financières qui pourraient très vite devenir des mirages si nous n'y prenons pas garde. Cela ne doit pas être une fatalité. En tant qu'écologistes, nous défendons plutôt une irrigation maîtrisée, pérenne, diffuse des initiatives portées par et sur les territoires. Ceci permettrait de réaffirmer la notion d'autonomie et d'égalité des territoires, notion d'égalité des territoires qui a totalement disparu des nouvelles délégations ministérielles à notre plus grand regret. C'est bien d'égalité et d'équité des traitements dont ont besoin nos territoires en ces moments difficiles.

Je ferai un deuxième point rapide sur les amortissements. Nous le savons, les contraintes d'amortissement sont importantes sur notre budget. Une évolution récente pourrait amener plus de souplesse dans cette imputation. Qu'est-ce qui est envisagé sur ce point ? En interrogeant cet amortissement, ne pourrions-nous pas dégager une petite nouvelle capacité d'action ? Enfin, pour finir, se pose la question de l'avenir du financement de certaines de nos structures extérieures à l'heure de l'application de la loi NOTRe et du schéma de coopération intercommunale. Nous manquons de clarté du positionnement de certains acteurs. Quelle est la position du Département ? Quelle est la position de la Région sur une certaine pérennité de structures ? Disons-le sans détour : le retrait du Département de certaines structures représenterait un risque réel pour l'avenir de celles-ci. J'en appelle donc sur ce point à la responsabilité, à la vigilance de l'ensemble des élus présents dans cette salle, notamment des élus départementaux. Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui et je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Anthony. Avez-vous d'autres remarques ?

M. HUOT.- Pour moi, ce n'est pas de la grande stratégie, mais c'est très pratique. La subvention d'équilibre du CRR fait partie du pacte de soutenabilité pour un montant de près de 6 M€ Lorsque nous regardons l'évolution du montant de cette subvention, elle augmente tous les ans (voir la page 28 du document). Un dispositif est mis en place sur plusieurs années pour que la participation des utilisateurs augmente, ce que nous ne vérifions pas. Même si les sommes en jeu ne sont pas très élevées, l'évolution n'est pas satisfaisante. Il est nécessaire de rééquilibrer les aides apportées aux écoles intercommunales de musique ou aux écoles de musique et au Conservatoire. Le rapport est certainement de 1 à 10. Quand un élève d'une école de musique à 1 €, un élève du CRR à 10 €

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais simplement rappeler une chose. Le budget du Conservatoire, c'est-à-dire les sommes évoquées ici, n'est pas pris en charge totalement par le Grand Besançon, mais il y a un transfert de compétences. Sur ces 6 M€, il doit y avoir au moins 3 M€, soit plus de la moitié, pris en charge par la Ville de Besançon dans le cadre du transfert de compétence.

M. HUOT.- Le rapport est de 1 à 10 avec 3 M€

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un vieux sujet. J'aurais quand même aimé que dans un souci d'objectivité, car tu es un homme objectif, tu rappelles les efforts importants engagés par la Communauté d'Agglomération pour faire en sorte que l'éducation musicale aille aussi dans la périphérie, parce que c'est nécessaire. Tout le monde ne peut pas aller au Conservatoire. Le Conservatoire n'est pas réservé aux Bisontins, mais à l'ensemble de la population du Grand Besançon, certains critères n'étant peut-être pas exactement les mêmes. Néanmoins, la volonté – et nous en sommes tous fiers, toi comme les autres – est que les écoles de musique intercommunales soient financées et qu'elles facilitent l'apprentissage de la musique sur l'ensemble des communes du Grand Besançon.

M. ALAUZET.- Je voudrais revenir sur les conséquences extrêmement gênantes de la baisse des dotations de l'État qui sont effectivement la limitation sur les investissements, puisque la rapidité et l'importance du processus conduisent forcément les collectivités à devoir adapter le montant de leurs investissements. Évidemment, chacun en a conscience ici, bien entendu, et partout, y compris au Gouvernement. La conséquence est sur l'activité de nos entreprises, sur la préparation de l'avenir pour notre collectivité. Hier, le Préfet a adressé à chacun des maires un courrier. Peut-être que certains d'entre vous ont déjà pu l'ouvrir. Ce courrier concerne le fonds de soutien aux investissements des collectivités locales, un fonds de 1 Md€ qui, très concrètement, peut venir atténuer les baisses de dotation à condition d'être relativement opportuniste et cela fait d'ailleurs référence à ce que vient de dire Anthony POULIN, parce que tout le monde n'aura pas les mêmes capacités d'opportunisme.

Ce fonds présente deux enveloppes, dont une première de 500 M€ destinée aux collectivités, au bloc communal, et qui peut bénéficier notamment au budget de l'Agglomération et à la Ville de Besançon pour des investissements sur la transition énergétique, sur la rénovation des logements, sur l'entretien des équipements publics ou encore les infrastructures de transport. Il y a plusieurs possibilités. Il y a un deuxième fonds de 300 M€ destiné au bourg-centre, là aussi pour le même type d'interventions sur du développement économique, le soutien aux commerces et un certain nombre de possibilités. Je précise que ce fonds de 300 M€ vient compléter celui voté en loi de finances 2015, il y a 1 an, pour la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) qui avait été passée de 600 à 800 M€, soit 200 M€ supplémentaires. Vous vous en souvenez sans doute, puisque bon nombre de communes en ont profité. Il y a donc 500 M€ pour les villes et 600 M€ pour les bourgs-centres et les communes. Nous sommes évidemment un certain nombre de députés à l'Assemblée, comme vous ici, à nous préoccuper des questions des investissements et à tenter d'atténuer les effets néfastes. Je ne suis pas pour rien dans le déclenchement l'année dernière des 200 M€ de la DETR et dans le milliard d'euros.

Nous sommes donc un certain nombre d'élus à vraiment se préoccuper de cette question et c'est vrai que la mobilisation des représentants des communes n'y est pas pour rien non plus. Ces efforts convergents des uns et des autres le permettent. En plus de ce milliard d'euros, je vous précise quand même que désormais, vous pouvez inscrire au FCTVA les travaux d'entretien des bâtiments et aussi les travaux sur les infrastructures routières, ce qui peut être un apport financier. De plus, le FCTVA a été optimisé l'année dernière, une partie partant pour l'Europe venant maintenant sur les collectivités qui devrait faire cas. Pour 1 € en investissement, il y a un retour un peu plus important que ce qu'il n'était auparavant. Bref, au total, sur les 6 Md€ qui vont peser sur le bloc communal, plus de 1,5 Md€ vient en atténuation. Ce n'est pas fini, il y aura encore des débats en 2017 et je reviens sur ce qu'a dit Christophe LIME juste avant, notamment sur des enjeux. Il s'agit de faire en sorte que la réforme de la DGF, censée aider les territoires les plus en difficulté, ne vienne pas alourdir la facture pour les 30 % de communes. C'est la mission qu'a Christine PIRES-BEAUNE à laquelle je participe. J'espère que nous parviendrons à atteindre les objectifs et que nous ne pèserons pas plus sur les 25 ou 30 % de communes a priori plus favorisées.

L'argent ne tombant pas du ciel, il faut bien le trouver quelque part. Une question se posera donc l'année prochaine sur le pacte de responsabilité. Vous savez que nous sommes à 33 Md€ cette année et que nous serons à 41 M€ l'année prochaine. Une enveloppe est destinée aux grosses entreprises et sans pénaliser les petites entreprises, je pense que nous pourrions flécher une partie des 5 Md€. La troisième phase de la baisse des dotations va être la plus dure. Il faudrait donc que nous puissions atténuer la baisse. Tout le monde travaille sur cette question. Les motions faites par les uns et les autres ont conduit aussi à agir. Tout cela est utile, mais il faut bien penser que tout le monde est conscient du problème, y compris le Gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres remarques ?

Mme SUGNY.- Nous ne pouvons que nous réjouir de cette présentation du rapport de situations comparées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la CAGB. Cela permet de repérer les inégalités, d'analyser les causes et de suivre leur progression. Je ne reviendrai pas sur les éléments chiffrés, sauf peut-être sur le taux d'emploi à temps partiel qu'occupent les femmes. Il reste très préoccupant, car proche 80 % et proche de la moyenne nationale. Par contre, sur les mesures que vous préconisez au niveau des améliorations à apporter à cette égalité, je me permettrais de vous suggérer quelques mesures, à savoir :

- analyser la rémunération et le parcours professionnel, les écarts de salaires et les incidences des temps partiels et des interruptions de carrière pour les femmes,
- repérer les violences au travail et le harcèlement, car il est souvent caché, minimisé, banalisé et il pourrait être surveillé de plus près en créant une cellule « santé, égalité » qui sera un lieu d'écoute et de suivi,
- agir également sur la mixité des métiers,
- repérer et analyser les freins à cette mixité des métiers,
- nommer dans chaque pôle un référent « égalité » de façon à faire remonter les informations,
- s'assurer de la diffusion des mesures mises en place.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je crois qu'il faut être prudent sur le temps partiel, sachant que très souvent les employées demandent elles-mêmes le temps partiel. Je crois que ce n'est pas une volonté de la collectivité et nous avons le même problème à la Ville. Cela peut même entraîner, ce que nous acceptons bien volontiers, quelquefois des difficultés de fonctionnement. Nous savons très bien qu'il y a beaucoup de temps partiel le mercredi, par exemple. Nous sommes presque un peu fiers, en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, en matière d'emploi dans cette Agglomération. Si nous neutralisons les emplois qui sont typiquement des emplois ne pouvant pas être tenus par des femmes, telle la collecte des déchets ou ces emplois très techniques et très durs, la proportion hommes-femmes est certainement en faveur des femmes. Nous venons encore de recruter un haut cadre dans cette Maison et nous avons tenu à ce que ce soit une femme. Une femme a donc été recrutée. Je crois que par rapport à cela, il faut se méfier des chiffres, mais si nous prenons le niveau administratif et d'exécution normale, je pense que ce sont plutôt des femmes et je m'en félicite.

M. FAGAUT.- Je voudrais rappeler que dans tout cela, la loi NOTRe s'impose à nous et s'imposera à nous pour longtemps, parce que nous n'avons pas encore mesuré ses conséquences négatives pour l'ensemble des collectivités. Néanmoins, cette loi qui est un peu déconnectée de la réalité et qui, à mon sens, amène un développement territorial sincèrement concurrentiel doit nous amener à réfléchir sur un travail cohérent intercollectivités. J'en veux pour preuves, par rapport à ce rapport, les orientations budgétaires en page 18 et en page 68. En page 18, je vous l'avais déjà évoqué par rapport aux zones d'activités économiques que l'Agglomération bisontine va récupérer à partir du mois de janvier 2017, puisque l'Agglo va en gérer une centaine. Au niveau départemental, nous avons aussi une structure économique, qui s'appelle Développement 25, qui n'a plus raison d'exister en l'état et qui sera certainement réorientée par la loi NOTRe du fait que la compétence économique bascule à la Région. Nous vous avons fait un courrier avec le Président de la structure, Denis LEROUX, vous demandant de pouvoir travailler ensemble autour de ce projet. Vous nous avez très justement répondu qu'il fallait attendre la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique), mais faut-il vraiment attendre ? Je ne crois pas qu'il faille attendre cette CTAP pour mener ensemble un travail collaboratif.

J'en veux aussi pour preuve en page 68 lorsque sont évoqués les déplacements et les mobilités, notamment du PDU (Plan de Déplacements Urbains). J'ai cru comprendre que sur le territoire de l'Agglomération ont été menés des ateliers réflexifs autour des modes de déplacement alternatif. Mes collègues conseillers départementaux de l'Agglomération n'ont pas été associés à ce genre de réunion et je crois savoir que les routes départementales, jusqu'à ce jour, faisaient partie de la compétence départementale.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous souhaitons d'ailleurs qu'elles le restent.

M. FAGAUT.- Nous pourrions aussi faire un transfert et la déclasser. Néanmoins, par rapport à cela, je trouve un peu surprenant que mes collègues conseillers départementaux de l'Agglomération ne soient pas associés et qu'il n'y ait pas eu de travail collaboratif intercollectivités. Que ce soit pour sauvegarder le statut industriel du Grand Besançon ou pour travailler ensemble au niveau des modes de déplacement, il serait intéressant qu'il y ait plus de concertations pour plus d'efficacité.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur ce dernier point, peut-être que Michel LOYAT peut le dire. Je ne sais pas s'il y a un groupe de travail, je ne suis pas au courant du tout. Je pense que ce n'est pas une mauvaise idée, donc pourquoi pas ? Par contre, en matière de concertation, il faut regarder et balayer chacun devant sa porte. J'apprends aujourd'hui que le Département se retire de toutes les structures économiques, alors que la loi ne l'y oblige pas. Elle l'oblige à se retirer des 2 tiers, mais il peut rester pour le dernier tiers. On nous annonce cela, il n'y a pas eu de concertation. À titre personnel, je pense que c'est une très grave erreur du Département de se retirer totalement des structures économiques. Vous devez vous retirer de l'aérodrome de la Vèze, d'Aktya, de la SedD et vous gérez les routes, les collèges et l'action sociale, mais je pense que par rapport à cela, cela va poser des problèmes, sachant que les collectivités, entre autres la nôtre, n'auront pas la possibilité de reprendre toutes les actions menées par le Département, parce qu'elles n'ont pas les financements. Contrairement à ce que l'on m'écrit, cela n'entraînera pas la dissolution de fait de ces sociétés. C'est une chose, mais je pense que s'il doit y avoir de la collaboration, je ne suis pas très inquiet, la Présidente m'ayant dit qu'elle voulait me rencontrer. Je vais trouver un rendez-vous avec elle et nous en parlerons.

De vous à moi, Monsieur FAGAUT, entre nous, c'est une sottise de se retirer de partout. Quels leviers aurez-vous pour conduire l'économie et le développement de ce Département ? Quels leviers aurez-vous quand vous serez retiré de tout ? C'est une très grave erreur de le faire. D'ailleurs, j'observe que dans les Départements voisins très dynamiques, pas très loin d'ici, de l'autre côté de l'Ognon, ils ne font pas du tout de cette manière. Ils ont très bien compris quel était l'intérêt pour l'aménagement du territoire d'avoir une main dans les syndicats mixtes pour éventuellement appuyer, faire avancer certains projets plus rapidement et les financer. Cela dit, c'est une très grande marque de confiance que vous faites à l'Agglomération, mais ce n'est pas possible. Il faudra que nous en discutions. Il ne faut pas être maximaliste par rapport à cela. Je me suis renseigné, j'ai fait un peu de recherches au niveau national : cette attitude n'est pas constante. Certains autres départements le font, mais je souhaite en parler calmement et amicalement à la Présidente.

Nous ne pouvons pas nous retirer de tout, c'est une erreur. De plus, nous n'aurons pas les moyens. Cela veut dire que pour quelques milliers d'euros, il y aura une baisse de l'action publique en matière de développement économique et c'est une erreur. Je vous le dis ici, entre nous. Quand vous n'aurez à vous occuper de plus grand-chose, et je ne veux pas dire que les routes et les collèges ne sont pas grand-chose, c'est même beaucoup et important, mais il faut continuer les actions que vous aviez auparavant, parce que si tous les Départements faisaient ainsi, ils seraient en train de scier la branche sur laquelle ils sont assis et de creuser leur propre tombe. À ce moment-là, on dit que l'on met les routes et les collèges aux Régions et l'action sociale aux Agglos et il n'y aura plus de Département. Vous êtes donc en train de scier la branche sur laquelle vous êtes assis.

Concernant le schéma départemental sur les PDU, je pense que c'est une bonne remarque et je n'y vois aucune opposition, bien au contraire. Quant au dégagement de toutes les structures tel que vous l'envisagez, je ne me permettrai pas de dire que c'est une erreur, mais en tout cas, vous n'aurez plus de moyen d'action. Comment ferez-vous lorsque vous voudrez qu'une société mixte investisse à Mancey, à Levier ou à Morteau quand vous n'aurez plus de bille dans la structure qui fait cela ? Le capital que vous avez mis là servait aussi pour construire des bâtiments à Morteau, une gendarmerie à Bavans. Nous avons failli faire quelque chose à Houtaud et vous allez vous retirer de cela. Qui le fera ? N'oubliez pas que le Grand Besançon mettra des fonds propres pour aller construire à Houtaud, parce que si vous pensez cela, vous vous trompez. Ce ne serait pas aux Grands Bisontins de payer cela, mais au Département. Je rappelle d'ailleurs que le Grand Besançon fait aussi partie du Département du Doubs et même de la Région Bourgogne Franche-Comté, parce que quelquefois, on a tendance à l'oublier en disant qu'il y a le Grand Besançon et le reste du Département. J'aurai l'occasion d'en parler avec votre Présidente tout à fait calmement et je pense que nous arriverons à trouver des terrains d'entente.

M. LOYAT.- Je voudrais répondre sur le PDU. Le Conseil Départemental, comme la Région, était associé pour la définition du PDU et ils seront associés pour sa mise en œuvre, sa déclinaison et son approfondissement. Concernant les ateliers de la Mobilité, il s'agissait d'ateliers réflexifs internes à la Communauté d'Agglomération, ce n'était pas des réunions publiques. Étaient invités les délégués communautaires et les maires qui, eux-mêmes, pouvaient inviter les membres de leur Conseil Municipal. Nous n'avons pas invité les conseillers départementaux ni les conseillers régionaux, parce qu'il s'agissait d'une réflexion interne à la Communauté d'Agglo. Bien entendu, nous savons que la mobilité concerne les communes, la Communauté d'Agglo, le Conseil Départemental et la Région, celle-ci ayant une compétence importante qui deviendra encore plus importante en matière de mobilité. Je retiens donc tout à fait le fait que vous souhaitiez que nous vous sollicitions et vous serez naturellement sollicités.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous serez les bienvenus, ainsi que vos financements.

M. CROIZIER.- Nous sommes tous conscients du poids de la dette et nous ne pouvons pas en mesurer ensemble les conséquences et nous cacher derrière les baisses de dotation. Ma conviction est que dans la plupart des actions du Grand Besançon, nous n'aurons pas d'autre choix que de faire différemment et il faudra apprendre à faire mieux avec moins pour nous donner des marges de manœuvre. Je vais prendre quelques exemples. Le premier n'est pas forcément de votre fait, mais, concernant le redécoupage des périmètres intercommunaux, dans tous les articles que je parcours, jamais je ne lis ne serait-ce que le début d'une interrogation sur la conséquence de ces regroupements. Avons-nous mesuré, identifié et chiffré la faisabilité et l'impact sur les finances, sur la fiscalité et sur la qualité des services ? Vous êtes membres de la Commission FOUSSERET. Je serais donc curieux de savoir si ces impacts chiffrés participent à la réflexion de votre Commission. J'imagine que la Préfecture ne chiffre rien, c'est certainement aux services des intercommunalités de le faire, mais ce premier aspect m'interroge.

Le second aspect est que nous regroupons, nous réorganisons avec un niveau de consultation des habitants proche de 0. Il est déjà compliqué pour les élus d'avoir accès à des informations et je crains qu'une fois de plus, tout semble avoir été imposé, venir d'en haut et que cela contribue un peu plus à éloigner les citoyens de l'action publique. Redécoupage ou non, la question de fond reste la même. Comment nos communes sont-elles plus efficaces ensemble et comment pouvons-nous évaluer cette efficacité ? Pour moi, nous pouvons mesurer l'efficacité par l'évaluation du niveau de qualité des services rendus aux habitants.

Je trouve que dans ce domaine, nous avons beaucoup de progrès à faire, afin de juger de la valeur de nos politiques avec, en point de mire, évidemment, leur amélioration. Nous pouvons aussi mesurer l'efficacité de nos politiques au travers de notre fiscalité. Nous, élus, nous expliquons au quotidien que si nous mutualisons, si nous regroupons, si nous redécoupons, c'est pour rationaliser, mais que remarquent les habitants finalement ?

Aussi mesurée soit-elle, la fiscalité continue d'augmenter. L'outil fiscal a tellement été utilisé ces dernières années par le Gouvernement qu'il y a un véritable problème de consentement à l'impôt en France et je pense que dans le contexte actuel, le non-recours à l'augmentation d'impôt auprès des particuliers, comme des entreprises, devrait être le principe de base de toute nouvelle politique publique. Certes, nous pouvons évoquer les baisses de dotation. Je ne dis pas que c'est une équation simple à résoudre, mais je constate que dans certaines villes ou collectivités, certes peu nombreuses, les impôts n'augmentent pas, voire diminuent.

M. LE PRÉSIDENT.- À Toulouse, c'est + 15 %.

M. CROIZIER.- Pour le Département du Doubs, il me semble que l'augmentation est de 0. Pour la Ville de Pau, au hasard, les impôts baissent.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur CROIZIER, nous verrons cela sur la durée.

M. CROIZIER.- Pour finir, nous pouvons aussi mesurer l'efficacité de nos politiques au travers de l'attractivité de notre territoire et je ne vous cache pas que je suis très inquiet sur ce sujet. Comment allons-nous résister face à la concurrence territoriale ? C'est une grande question. Depuis un certain nombre d'années, Besançon perd des habitants. C'est compensé par le développement des villages de l'Agglomération, mais comment l'Agglomération résistera-t-elle aux restructurations des grandes directions régionales ? Comment le secteur économique réagira-t-il ? Je ne vous cache pas que je suis très, très inquiet et que le débat d'orientations budgétaires de ce soir ne me donne pas une vision très positive pour l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout d'abord, merci d'avoir dit que je n'étais pas responsable de la conséquence des regroupements, car je n'ai pas tracé le périmètre de la nouvelle carte de coopération intercommunale. Quand vous dites que nous sommes plus efficaces ensemble, oui, bien sûr. C'est d'ailleurs un des objectifs de ce regroupement. Ici, j'entends beaucoup de critiques de la part de ceux qui constituent l'opposition municipale et qui sont tous intervenus ce soir, je suis désolé pour les collègues et amis. Or que se passe-t-il ? Ce sont 17 communes qui nous rejoignent et 10 autres ont voulu nous rejoindre. Nous sommes tellement mauvais que 27 communes voulaient rejoindre le Grand Besançon. Nous sommes nuls ! Nuls ! Nuls de chez nuls ! Néanmoins, des amendements ont été passés pour en refuser certaines, pour ne pas que nous soyons plus. Berthelange, Etrabonne, Mercey-le-Grand, les Abbans, Roulans, Palise, Villers-Buzon, etc., voulaient tous nous rejoindre. Nous sommes donc vraiment mauvais. Heureusement qu'à l'extérieur de l'Agglomération, des maires objectifs disent que ce n'est pas si mal que cela, puisque nous avons 17 communes de plus et 10 autres voulaient également nous rejoindre.

Deuxièmement, nous sommes mieux quand nous sommes ensemble, oui. Il y a quelque chose dont nous parlons peu dans la loi NOTRe. Bien sûr, il y a une carotte fiscale, mais c'est le déclencheur dans le poids des communes. Lorsqu'il y a 4 ou 5 ans, nous parlions de fusion de communes, nous n'avions pas un très grand succès. Dans certaines communes de ce Département, il y a moins de 10 habitants. Je crois même que dans l'une d'entre elles, il n'y a pas assez d'habitants pour faire le Conseil Municipal. Aujourd'hui, quelle est la réalité ? Les maires des communes qui vont nous rejoindre ont bien compris qu'en venant dans le Grand Besançon, ils allaient appartenir à un territoire de vie, un territoire de développement, ce qui allait leur permettre d'apporter des services supplémentaires. J'observe aussi qu'il y a les Auxons, Osselle-Routelle, et que d'autres communes sont en train de se regrouper. Quant aux conséquences financières, cela a été l'un des reproches que nous avons tous fait en disant : « Nous ne pouvons pas mesurer ». Attendez, l'Agglomération n'a pas les moyens et la DRFiP (Direction Régionale des Finances Publiques) doit faire ces évaluations. Or elle l'a fait, elle a donné des évaluations, elle a annoncé à certaines communes que pour sortir d'un syndicat mixte, il y avait un droit de sortie de plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'euros. Que cela n'ait pas été assez loin, je vous l'accorde.

D'un autre côté, je pense que nous verrons à terme que ces regroupements, que cette nouvelle carte de coopération intercommunale sera bien. Si vous commencez à faire toutes ces simulations, je vais vous faire un aveu : je pense que nous n'y serions jamais arrivés, mais nous aurions pu donner un peu plus de précisions, parce que pour certaines communes, nous sommes un peu dans le brouillard, ce que je vous accorde. Quand vous dites que vous êtes inquiet par rapport à la concurrence de Dijon par rapport à Besançon, il faut être réaliste. Oui, je l'ai toujours dit, mais pour cela, que faut-il ? D'abord, il ne faut pas avoir de complexe et il faut arrêter de dire partout que nous sommes mauvais et que nous allons perdre notre attractivité. Je dis partout le contraire. Je pense qu'au contraire, nous devons trouver, avec la Bourgogne en général et avec Dijon en particulier, des axes de coopérations pour continuer à nous développer et c'est ce que nous ferons dans le pôle métropolitain. Je rappelle que des centres de décisions économiques très importants sont à Besançon, notamment la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), tout ce qui touche l'emploi, l'environnement, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le Rectorat de l'Académie, la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements). Nous ne sommes donc pas sans rien et nous allons travailler ensemble.

Pour être attractif, il faut avoir de l'ambition et faire rayonner notre Agglomération, notre Département, notre Région. J'ai la conviction qu'à partir du moment où les choix seront à peu près équilibrés – et ils le sont à peu près – nous serons plus forts ensemble. Par exemple, nous allons ensemble au MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) et à d'autres salons. Nous allons donc travailler ensemble, mais nous devons avoir de l'ambition. C'est pour cela que nous devons continuer à investir. Dijon est en train d'investir dans sa Cité de la Gastronomie, parce que la Bourgogne fait penser à la gastronomie, et Besançon va investir sur la Cité de la Connaissance, de l'Innovation et du Savoir. Cela doit vous satisfaire et je crois que là-dessus, nous aurons votre soutien, puisque nous étions un peu d'accord là-dessus. Ce sera Saint-Jacques avec, demain, je l'espère, une bibliothèque universitaire d'agglomération qui regroupera l'ensemble de ce qu'il faut comme bibliothèques et comme médiathèques pour une agglomération qui se veut universitaire. Tout ce qui est en train de se faire aussi au niveau de l'Université dans les accompagnements, c'est demain que nous serons aussi amenés à le faire. Telle est cette ambition.

Même s'il y a d'excellents vins dans notre région, nous n'allons pas lutter avec la Bourgogne. Par contre, nous sommes forts dans le domaine économique de la recherche, du médical et du fromage. Je voulais d'ailleurs appeler la région Bourgogne-Comté. Il ne faut pas non plus que nous passions notre temps à nous demander ce que nous allons devenir. « Ne pense pas à ce que ton pays peut faire pour toi ; pense à ce que tu peux faire pour ton pays », ce n'est pas de moi. Ne pensez donc pas à ce que l'Agglomération peut faire pour vous, mais à ce que vous pouvez faire pour que l'Agglomération continue à être plus dynamique et c'est ensemble que nous devons joindre nos efforts, nos idées et que nous devons travailler. Je pense que nous y arriverons et nous pourrions ainsi lutter face à la concurrence. Certes, nous parlons de Dijon, mais pas loin de nous, il y a Lyon qui est un sacré concurrent. Au-dessus, il y a l'Alsace avec Strasbourg. À côté, il y a la Suisse. Je crois que nous avons beaucoup d'atouts pour continuer à nous développer si nous avons la volonté de le faire. Si vous prenez l'exemple de Grenoble, par rapport à Lyon, il n'y a pas trop de souci à avoir et je pense que c'est un bon exemple. Allons ensemble dans cette direction, ayons de la volonté, montrons que nous avons du dynamisme et que nous y croyons. N'y allons pas en traînant les pieds, allons-y résolument. Ce ne sera pas facile, mais nous devons y aller ensemble. Au-delà de nos divergences politiques, nous devons travailler avec le Département et la Région nous y aidera. Il n'y a pas d'opposition là-dessus. C'est ensemble que nous devons avancer.

Excusez-moi de m'être un peu emballé, mais il y a des moments où il faut dire les choses. Puisqu'il n'y a plus d'intervention, je vais vous lire le petit texte que m'a envoyé l'excellent Jean-Philippe DEMILLIER concernant le vote du débat des orientations budgétaires : « La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le rapport d'orientations budgétaires donne lieu à un débat en Conseil et qu'il soit pris acte de ce débat par une délibération spécifique. La circulaire du 3 décembre 2015 a précisé que cette délibération donne lieu à un vote. Le Préfet a écrit au Président de la CAGB début janvier 2016 pour lui indiquer que le vote sur les OB devait comporter le nombre de voix pour, le nombre de voix contre et le nombre d'abstentions et alerter sur le risque d'irrégularité si les collectivités ne procédaient pas ainsi ».

Il faut donc bien voter pour, contre ou s'abstenir sur ces orientations. Je mets donc ce rapport au vote. Que ceux qui s'opposent à ces orientations budgétaires lèvent la main pour que je puisse les compter. J'en vois 11. Qui s'abstient ? J'en vois 2. Les autres sont donc favorables. Je vous remercie.

M. BAULIEU.- Je ne vais pas revenir précisément là-dessus, le vote ayant eu lieu, mais je vais revenir sur une phase d'intervention de Jacques GROSPERRIN. J'ai réagi tout à l'heure et je voudrais simplement lui dire, mon propos valant pour ce qu'il se passe ailleurs et pour ce qu'il se passe sur ce registre, que : des élus, quelle que soit leur sensibilité, puisque ce n'est pas mon problème, font profession de dénigrer leurs collègues en faisant valoir telle ou telle chose sur des clauses statutaires d'élus. Il ne me gêne en rien que soit publiée mon indemnité, mais c'est l'usage qui en est fait. Porter cela précisément en pâture n'a pas d'autre intention que de jeter l'opprobre sur les élus. C'est ce que Jacques fait. Faisant cela, comme d'autres le font ailleurs, en républicain que je suis, je considère que c'est indigne et que c'est une action malfaisante pour la démocratie. Comme d'autres, tu déplores que les élus n'aient pas la considération qu'ils pourraient espérer de la part des citoyens. Ce faisant, tu contribues précisément et activement à les dénigrer. Je tenais à le dénoncer formellement, entends-le et c'est mon point de vue.

M. STEPOURJINE.- Je ne veux pas rallonger le débat, mais Jacques, tu me blesses.

M. GROSPERRIN.- Moi aussi.

M. STEPOURJINE.- Je t'explique : tu me blesses. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Parce qu'il se trouve que nous travaillons. Un Bureau est ici élu, et heureusement que dans ce Bureau il y a des gens de droite et de gauche. Je ne suis pas dans un parti politique précis, mais tout le monde le sait, je fais partie des gens de droite. Je travaille en Bureau et j'en suis très heureux. S'il te plaît, Jacques, je t'en supplie, ne mélange pas la politique politicienne que tu as l'habitude de faire peut-être à la Ville de Besançon, peut-être aussi au Sénat. Nous sommes ici dans une Agglomération que nous essayons de mener ensemble, parce que nous avons des projets ensemble. Nous savons les difficultés que nous avons et je peux te dire que tu as en face de toi un Bureau multipartis et à ce titre, je crois qu'il faut imaginer le travail qui se fait dans ce Bureau, mais en dehors de tout esprit politique. C'est tout. Tu me blesses, je te le dis et je ne suis pas le seul. Ce n'est pas bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Je donne la parole à Jacques GROSPERRIN pour répondre et j'arrête ensuite le débat.

M. GROSPERRIN.- Je ne prolongerai pas le débat, parce que je crois que ce n'est pas l'objet et les élus ici présents ne sont pas là pour entendre cela, mais il est vrai que je vais poser la question. Si je vous ai blessé, je vous prie de m'en excuser, parce que ce n'était pas l'objet ni mon intention lorsque j'ai dit cela. C'était simplement à une période budgétaire difficile. Je ne suis pas dans le poujadisme ou le populisme, mais à un moment donné, je m'étais posé la question et vous savez très bien pourquoi je dis cela. Ce n'est pas en direction des élus de l'Agglomération, vous le savez très bien. Je conclurai donc simplement par cela et nous n'allons pas polémiquer. Mes amis politiques le savent très bien, je ne vais pas engager le débat, mais si je vous ai blessé, je vous prie de m'en excuser, parce que ce n'était pas mon intention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jacques. Je préciserai simplement le débat sur le nombre de Vice-Présidents au niveau de l'Agglomération et sur leurs indemnités était bien un débat d'agglomération et non un débat de la Ville de Besançon. Chacun s'en souvient. Le débat est clos, vous vous êtes exprimés. J'ai redonné la parole à Jacques GROSPERRIN, ce qui est normal. Je considère maintenant le débat comme clos.

Rapport n° 1.1.2 - Annexe au rapport d'OB 2016 -
Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Les rapports n° 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3 et 1.1.4 sont traités conjointement.

Rapport n° 1.1.3 - Annexe au rapport d'OB 2016 -
Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Les rapports n° 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3 et 1.1.4 sont traités conjointement.

Rapport n° 1.1.4 - Annexe au rapport d'OB 2016 -
Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Les rapports n° 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3 et 1.1.4 sont traités conjointement.

Rapport n° 1.1.5 - Annexe au rapport d'OB 2016 -
Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable

M. BAULIEU.- Nous n'avons pas encore parlé de ce rapport qui est également une annexe au rapport d'orientations budgétaires, même si budgétairement parlant, les actions sont directement concernées. Comme je l'ai fait devant le Bureau et d'autres apporteront peut-être des compléments, je vais être bref. Il faut lire ce rapport, parce qu'il est assez conséquent. Il a pour objet de résumer de manière transversale à travers les 5 thématiques du développement durable, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation.

Ce rapport permet une fois l'an de rapporter ces grandes thématiques, de résumer l'ensemble des politiques que nous conduisons et d'en faire une certaine évaluation. Je ne vais pas en faire la lecture, je viens de rappeler les thématiques. Ce rapport court des pages 65 à 90. Je vous invite vraiment à en prendre connaissance. Par rapport à ceux qui considèrent qu'il n'y a pas de ligne dans cette Agglomération, cela rappelle aussi précisément la cohérence de nos politiques. C'est donc très transverse. Je crois que le mieux que nous avons à faire est de nous inviter tous à prendre connaissance de ce rapport et de l'avoir de temps en temps sous le coude, parce que cela donne une excellente visibilité de nos politiques.

Mme PRESSE.- Sur ces 24 pages, nous essayons de vous montrer tous les efforts faits au niveau du développement durable pour rendre ce territoire attractif. Je souhaiterais d'ailleurs m'en servir pour le transformer en document d'appel pour que des entreprises viennent s'installer sur notre territoire. Comme vous le savez, notre territoire est largement reconnu dans de nombreux classements comme étant un territoire de développement durable, avec des qualificatifs très honorables pour l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Il essaie de se faire reconnaître au niveau national comme étant une des capitales de la biodiversité. À ce sujet, je travaille en lien avec Éric ALAUZET qui va nous aider. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions par rapport à cela ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

Ressources humaines

Rapport n° I.2.1 - Convention cadre de mise à disposition de personnel temporaire avec le Centre de gestion du Doubs

M. BAULIEU.- Il s'agit de renouveler notre convention avec le Centre de Gestion pour pouvoir travailler en matière de remplacement. C'est un dispositif utile et pratique.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° I.2.2 - Convention de gestion des secrétariats des commissions de réforme et comités médicaux départementaux avec le Centre de Gestion du Doubs

M. BAULIEU.- J'ai tout dit en lisant le titre. C'est une responsabilité que l'État ne veut plus assumer. Soit nous l'assumons nous-mêmes, soit nous le confions à d'autres. Le Centre de Gestion a quasiment une expertise en la matière. Nous souhaitons d'ailleurs poursuivre une collaboration avec lui, bien que nous ayons quitté pour gérer par nous-mêmes nos ressources humaines par ailleurs. Nous avons la possibilité d'avoir un partenariat utile. Autant que nous ayons pu l'évaluer à moindre coût. Nous ne pouvons donc que le recommander.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Centre de Gestion du Doubs rend beaucoup de services aux communes petites et moyennes. C'est bien que par ce type de convention, nous soutenions son fonctionnement. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° I.2.3 - Avenant n° I à la convention de restauration du personnel avec le CROUS

M. BAULIEU.- Il s'agit de l'adapter, puisque le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) a récemment modifié les modalités techniques d'autorisation d'accès à ses restaurants et utilise désormais la procédure monétique « IZLY », utilisable à partir d'une carte d'accès CROUS. Il s'agit donc d'intégrer cela dans la convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° I.2.4 - Modification de la répartition des représentants de la CAGB au sein du comité technique commun à la Ville de Besançon, au CCAS et à la CAGB

M. BAULIEU.- Nous l'avons évoqué tout à l'heure. Nos effectifs augmentent par le jeu du transfert de la Ville vers l'Agglomération. Par voie de conséquence, il est proposé de modifier la composition de la délégation au Comité technique, que vous avez en bas de la page 99, par la composition en haut de la page 100. Ce sont 6 représentants de la CAGB et 9 représentants de la Ville et du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) contre respectivement 5 et 10 antérieurement.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Soutien financier à la Ville de Besançon
pour la mise en place du projet Biospace à la Citadelle

M. BAULIEU.- Je le présente, parce que Jean-Yves a cherché désespérément dans le Bureau qui pourrait le présenter, compte tenu des conflits d'intérêts. Je le prends donc au débotté, même si je salue la bonne volonté qu'avait l'adjointe de Montfaucon ici présente qui aurait été prête à faire la présentation si elle avait fait partie du Bureau. Merci de sa bonne volonté de toute manière. La Ville de Besançon projette de renouveler l'offre de la Citadelle via le projet « Biospace » axé sur la biodiversité qui remplacera notamment dès 2016 le parcours de l'évolution, dont la muséographie est vieillissante. Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 77 500 € à la Ville de Besançon pour la mise en œuvre de ce projet Biospace, qui se monte à 780 000 € au total et qui contribue au renouvellement de l'offre de la Citadelle nécessaire au maintien et au développement de son attractivité. Vous avez le détail du plan de financement dans votre rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Mesdames MAILLOT et THIEBAUT et Messieurs BONTEMPS, CROIZIER, CURIE, DUMONT, FAGAUT, FOUSSERET, GONON, MORTON et PRALON, Pascal CURIE donnant pouvoir à Dominique SCHAUSS. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Convention de mise à disposition de personnels communaux
pour la maîtrise d'œuvre de la mise en accessibilité des arrêts de bus situés sur la Ville de Besançon

M. RUTKOWSKI.- Le montant prévisionnel s'élève à 28 000 €/an sur 3 ans, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020. Dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité, la CAGB s'est engagée auprès de l'État à mettre en accessibilité 236 arrêts de bus du réseau Ginko sur 3 ans. Une grande partie de ces arrêts se situent sur le territoire de la Ville de Besançon (129). Une mise à disposition du personnel communal pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité sur Besançon est prévue, dont les modalités font l'objet d'une convention. Une mise à disposition des agents de la Ville de Besançon permet à la CAGB de disposer de moyens humains qu'elle n'a pas pour assurer la plus grande partie de la maîtrise d'œuvre du programme de la mise en accessibilité et de faciliter la coordination avec d'autres opérations du même type. Vous avez dans votre rapport le tableau des agents et le temps passé par agent. Tout cela se fait avec un remboursement de mise à disposition des agents entre l'Agglo et la Ville.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous voyez que la Ville n'a pas chargé la barque.

M. RUTKOWSKI.- Heureusement, parce que nous avons un gros travail à rendre, puisque ce sont 236 arrêts. Sans l'apport de la Ville avec ses moyens, je ne sais pas comment nous aurions pu faire à l'Agglo, si ce n'est qu'embaucher. Ce sont 80 arrêts de bus par an à faire sur le périmètre de l'Agglo.

M. LE PRÉSIDENT.- La Ville de Besançon est généreuse.

M. RUTKOWSKI.- Je n'irai peut-être pas jusque-là ! Madame ZEHAF et Monsieur FOUSSERET ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.2 - Convention de mise à disposition de l'emprise des arrêts de bus sur voies communales de différentes communes pour travaux de mise en accessibilité

M. RUTKOWSKI.- Il n'y a pas d'incidence financière, puisqu'il s'agit d'une mise à disposition de cette emprise pour que nous puissions réaliser les travaux dans les différentes communes. Vous avez le détail des arrêts sur voies communales. Sont dénombrés :

- 5 arrêts sur 5 communes pour 2016,
- 8 arrêts sur 3 communes pour 2017,
- 11 arrêts sur 8 communes en 2018,
- 129 arrêts sur la Ville sur 2016, 2017 et 2018.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ?

M. LOUISON.- Je vois que sur le rapport, il est indiqué un arrêt à Chaudfontaine. Or nous avons deux arrêts, un pour l'été, un pour l'hiver. Je voulais savoir sur lequel vous allez faire l'accessibilité.

M. LE PRÉSIDENT.- Peut-être sur les deux, je ne sais pas.

M. RUTKOWSKI.- C'est bien un arrêt par commune. Nous définirons cet arrêt avec le Maire. Il est bien précisé dans le rapport qu'à chaque fois que nous interviendrons sur la commune, ce sera en accord avec le Maire. La loi prévoit au moins un arrêt par commune. C'est donc vous qui voyez.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Avenant n°1 à la convention annuelle conclue entre la Mission Locale Espace Jeunes et la CAGB - Soutien financier 2016

M. SCHAUSS.- Dans le cadre du transfert à la Mission Locale du bail auparavant conclu entre Aktya et le Grand Besançon pour les locaux du 10, rue Midol occupés par la Mission Locale, il est proposé une majoration de la subvention initiale versée à cette dernière par la CAGB pour un montant de 125 000 €, correspondant au montant du loyer initialement payé par le Grand Besançon. C'est donc un jeu à somme nulle. Par ailleurs, ce transfert de bail s'accompagne d'une prescription de l'inspection du travail pour une mise en conformité des locaux qui génère un coût de 89 490 €. Il est donc proposé de financer ces travaux par une subvention de 20 000 €/an, lissée sur 5 ans. Le montant sera vraisemblablement revu à la baisse en fonction du prix exact des travaux et de la prise en charge de certains travaux par Aktya. Il est proposé au Conseil de Communauté de :

- se prononcer sur l'octroi à la Mission Locale d'une subvention complémentaire de fonctionnement à hauteur de 145 000 € pour l'année 2016 (loyer et travaux),
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec la Mission Locale.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. C'est adopté.

Rapport n°3.2 - Subvention à l'Université de Franche-Comté - Bourses Victor Hugo

M. FELT.- Dans le cadre de sa politique internationale « latinité et francophonie », l'Université de Franche-Comté souhaite augmenter le flux des étudiants latino-américains vers la Franche-Comté. L'Université de Franche-Comté a mis en place un dispositif d'accueil d'étudiants latino-américains appelé « Bourse Victor Hugo ».

Afin d'aider à attirer les meilleurs étudiants étrangers à Besançon, le Grand Besançon est sollicité pour le financement de 2 bourses pour un montant de 6 970 €/bourse. Le nom des 2 bénéficiaires figure au bas de la page 117 de votre rapport. Il vous est demandé de :

- vous prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 13 940 € à l'UFC,
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Marcel. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. C'est adopté.

Rapport n°3.3 - FRI2 - Soutien au projet µD2

M. SCHAUSS.- Il s'agit d'un soutien par le biais du Fonds Régional d'Innovation 2 (FRI2). À ce titre, le financement du projet µD2, qui implique la société FRALSEN, a déjà été affecté dans le cadre du FRI2 d'un montant de 25 000 €. FRALSEN est une société que vous connaissez sans doute bien. Elle compte une centaine de salariés et fait partie du groupe américain TIMEX qui a ouvert cette usine en 1962. L'entreprise est au cœur de l'excellence bisontine en matière de microtechnologie, puisqu'elle produit pour l'industrie horlogère, mais également au service du secteur industriel à forte valeur ajoutée telle que le médical, la connectique, l'aéronautique. Ce projet µD2 consiste à développer de nouvelles techniques d'usinage dans des matériaux trempés aux plus petites échelles, afin d'être compétitif sur le marché de l'horlogerie, de la connectique et du biomédical, ce qui permet à l'entreprise, donc à notre territoire, de renforcer son positionnement au sein du Groupe. Ce projet est donc stratégique et les partenaires sont tous franc-comtois, à savoir :

- Décolletage de La Garenne (DDLG) à Ornans,
- Baron Décolletage à Grand'Combe-Châteleu,
- IDMM à Dole,
- FRALSEN à Besançon,
- l'institut FEMTO-ST.

Le partenaire académique FEMTO-ST au sein de la plateforme MiFHysto (Microfabrication pour la miniaturisation, la fonctionnalisation et l'hybridation des systèmes microtechniques et l'outillage) apporte son savoir-faire dans les interactions outil-matière. La durée du projet est de 48 mois. Le montant total s'élève à 967 000 €. Les financeurs sont le Conseil Régional et le Conseil Départemental du Jura. Le montant de l'aide de la CAGB proposée à FRALSEN s'élève à 25 000 €, identique à celui du Conseil Régional. Monsieur FELT, intéressé, ne prend pas part au débat ni au vote. Le Conseil est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 25 000 € à la société FRALSEN,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est dommage que le Département du Doubs ne finance pas, FRALSEN étant dans le Doubs. Le Département du Jura finance, mais pas le Département du Doubs. Ce projet µD2 est un beau projet. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. C'est adopté.

Rapport n°3.4 - MIPIM 2016 - Participation du Grand Besançon

M. BLESSEMILLE.- Cette année, comme les autres années, le Salon du Marché International des professionnels de l'Immobilier aura lieu à Cannes du 15 au 18 mars 2016. Comme le disait le Président précédemment, nous partagerons un stand avec le Grand Dijon pour toutes les salles, sauf pour la partie bar affectée au Grand Dijon.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme ils payent, ils fournissent la boisson.

M. BLESSEMILLE.- Tout à fait. C'est pour cette raison que le coût de notre stand est en baisse. Il nous est demandé une participation de 68 000 €. Le Grand Dijon engage les frais et nous reversons notre participation sur la base d'une convention. La SedD et Aktya partageront notre espace moyennant une participation, de même que la Ville de Besançon. Tout le monde peut prendre part au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.5 - Aktya - Création d'une filiale dédiée au projet Viotte
--

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs BAULIEU, BLESSEMILLE, BODIN, FELT, FOUSSERET, GAVIGNET, GONON, LEUBA et MORTON ne prennent pas part au vote.

M. SCHAUSS.- Le projet d'aménagement du Pôle Viotte, assuré par la SPL Territoire 25, vise à poursuivre le réaménagement et la requalification du secteur de la gare Viotte engagés avec la réalisation du pôle multimodal intégrant la desserte par le tramway. Dans ce cadre et au vu de l'ampleur du projet, la SEM Aktya, pressentie pour en assurer le portage, envisage de créer une société dédiée à cette opération.

Deux mots sur les caractéristiques du projet. Ce sont :

- 38 000 m² de part et d'autre des voies ferrées,
- 18 000 m² de pôle tertiaire,
- 38 M€ HT en coût d'opération.

L'État s'est engagé pour 15 000 m² de bureau dans le cadre d'un bail à longue durée. Le protocole a été signé le 28 mai 2015 entre l'État, la Ville de Besançon, la CDC, la SPL Territoire 25, la SedD et Aktya. Comme je le disais, Aktya est pressentie pour porter cette opération. En vue de créer une société dédiée à cette opération, elle s'est rapprochée de :

- la Caisse des Dépôts et Consignations,
- la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté,
- le Crédit Agricole de Franche-Comté.

Cela permet de répartir le risque du portage par des capitaux privés. La société ainsi créée est une SAS (Société par Actions Simplifiée) au capital de 7,6 M€ Aktya serait actionnaire à 35 % ; soit une prise de participation d'environ 2,7 M€. Ce rapport s'inscrit dans l'obligation de transparence faite aux SEM qui entrent dans le capital d'une société privée afin d'obtenir l'accord express des collectivités qui disposent d'un siège au sein du CA, ce qui est le cas du Grand Besançon actionnaire de la SEM Aktya. Nous devons en conséquence nous prononcer à ce titre. Messieurs BAULIEU, BLESSEMILLE, BODIN, DELARUE, FELT, FOUSSERET, GAVIGNET, GONON, LEUBA et MORTON, conseillers intéressés, ne prennent pas part au débat ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une société privée dans laquelle sont majoritaires Aktya et la Caisse des Dépôts et Consignations. Je ne sais plus le pourcentage exact, mais c'est envisagé comme cela. Nous vous avons déjà parlé de ce projet Viotte qui devrait démarrer dans un an. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 11 abstentions. C'est adopté.

Rapport n°3.6 - Zone du Noret I - Révision du plan de financement prévisionnel
--

M. GAVIGNET.- Concernant la zone du Noret I, il s'agit d'une révision du plan de financement prévisionnel. Initialement, nous avons arrêté un budget prévisionnel de 1 136 562 €. Aujourd'hui, nous avons un besoin de financement supplémentaire de 155 000 € lié au fait que dans le découpage que nous avons organisé initialement, une parcelle très importante avait été laissée de côté. Il s'avère qu'aujourd'hui, la demande de la commercialisation fait que cette parcelle ne trouve pas de prospect, puisqu'elle est beaucoup trop importante.

Il a donc été décidé dernièrement de la scinder en plusieurs morceaux, de faire des routes, d'apporter des viabilités à chaque parcelle. Le budget initial est ainsi revalorisé à hauteur de 155 000 € et passe donc à 1 215 536 €, soit un prix de revient cessible de 24,31 €/m². Une subvention de 6,31 €/m² est demandée à la CAGB pour un montant global de 315 536 €

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà un exemple concret d'aide au développement économique, par exemple. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

Rapport n°3.7 - Zone du Noret 2 - Plan de financement prévisionnel
--

M. GAVIGNET.- C'est une délibération du Conseil Communautaire de septembre 2013. La zone se développe sur 7,5 ha avec la création de 24 lots. Le budget prévisionnel est de 1 248 114 €, soit un prix cessible de 20,13 €/m². Actuellement, le prix du terrain sur le Noret 2 est rendu à 18 €/m², prix validé en 2007. Sur les zones d'activités communautaires, par exemple le SMAIBO, ces parcelles sont vendues entre 19 et 22 €/m². Il vous est proposé de retenir un prix de cession de 20 €/m² pour la zone du Noret 2, ce qui ferait une subvention d'équilibre de la part de la CAGB sur le budget prévisionnel de 8 114 €, soit 0,13 €/m². Par la même occasion, afin d'homogénéiser les pratiques du Grand Besançon en matière de couverture de besoin de financement des budgets annexes des zones, il est proposé le versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe de la zone d'activités du Noret.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des remarques ?

M. FAGAUT.- Merci pour la prise de parole. Concernant les Noret 1 et 2, je ne sais pas si cela a été évoqué par le passé, mais sur les 7,5 ha qui vont être mis en place sur le Noret 2, nous allons toucher aux terres agricoles. Je voudrais vraiment attirer l'attention là-dessus. Nous savons très bien que nos agriculteurs vivent vraiment de leurs terres. Même s'il y a une politique d'acquisition foncière engagée dans cette opération, il ne faut pas oublier que les terres, notamment du Noret 2, sont des terres agricoles de qualité et que les exploitants agricoles vont souffrir à un moment donné de perdre aussi des éléments pour leurs revenus au niveau de leur exploitation agricole.

M. HUOT.- Je crois qu'il y a les accords de l'ensemble de l'agriculture sur le domaine. Cela veut dire que l'extension se fait en accord sans poser de problème. Ceci dit, les terres sont de qualité, mais pas de très grande qualité.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a eu une concertation avec le monde agricole, n'est-ce pas ?

M. HUOT.- Tout à fait et la Chambre d'Agriculture a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vois pas comment nous pourrions faire sans cet avis. Nous allons peut-être aussi créer une centaine d'emplois. Gouverner, c'est prévoir et nous prévoyons que cette zone continuera à se développer. Je vous rappelle que lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, il n'y avait rien et nous avons quelques projets là-bas, entre autres des projets importants sur le secteur. Nous avons tellement de projets que nous prévoyons même pour demain et après-demain.

Un intervenant.- Comme pour la gare des Auxons.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est pareil, comme ceux qui avaient prévu, lorsque nous avons fait la gare Viotte, qu'elle était excentrée et qu'elle allait bientôt devenir le centre de la ville, ce qui est le cas aujourd'hui. Il faut voir loin aujourd'hui, avoir de l'ambition et voir loin. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune des Auxons

Mme PRESSE.- Ce rapport a pour but d'attribuer une subvention de 60 000 € à la commune des Auxons pour la création d'une piste cyclable et la réalisation de trottoirs. C'est l'axe 3 du fonds. Les travaux sont très importants. Les études sont financées à 50 % et les travaux à 33 %. Les travaux s'élèvent à 123 106 €. Il y a une participation du Département à hauteur de 22 497 €. Nous atteignons le plafond appliqué pour ce genre de subvention, soit 60 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- La commune des Auxons est vraiment exemplaire, trottoirs, voie cyclable, fusion ! Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.2 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Evolution n°2 du cadre d'application

Mme PRESSE.- Dans le cadre du service aux communes « Conseil en Énergie Partagé » (CEP), le Grand Besançon accompagne les démarches d'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. C'est ainsi que 24 communes ont commencé ces opérations. Comme nous vous l'indiquons, ces communes sont aidées pour certains aménagements.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des remarques ?

M. STEPOURJINE.- Je ne m'oppose pas à cette délibération, mais je crois que nous devrions aussi, à ce moment-là, regarder les communes qui font des efforts importants sur la consommation d'énergie en éclairage public en modifiant considérablement leur éclairage. Il y a aujourd'hui des dispositifs tels que les lampes LED, par exemple, qui font de merveilleuses économies à la fois sur les quantités d'énergie utilisées, mais aussi sur la durabilité des lampes. D'autre part, nous savons que dans le futur, nous pourrions éventuellement moduler la lumière. J'ai fait une sale expérience dans un village de Saône-et-Loire. Un soir de mauvais temps, quand vous éteignez la lumière à 3h du matin, que vous sortez du centre polyvalent et que vous voulez rentrer chez vous, je peux vous dire que ce n'est pas marrant. Je préférerais que nous regardions du côté des économies d'énergie que nous pouvons faire grâce à des changements de lampe – de toute façon, nous serons obligés de les changer – et éventuellement en modulant l'éclairage grâce à ces dispositifs, parce que nous pouvons moduler l'intensité de ces lampes pour garantir tout de même un éclairage de nos villages.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'il y a les deux. Nous pouvons éteindre les lampes. Je peux te donner un exemple que je connais bien, celui de la Ville de Besançon. Nous avons changé entre 3 000 et 4 000 lampadaires et l'échange ne coûte rien, puisque sur 10 ans, entre les économies d'énergie et le fait que nous puissions piloter à distance ces lampadaires, le taux de retour sur 10 ans, c'est-à-dire que nous empruntons sur 10 ans, est intéressant. Cela pourrait peut-être se faire au niveau de l'Agglo, il faudrait voir. Je vous donne un exemple, et ce que Robert dit est aussi intéressant. Nous pouvons éteindre, mais également piloter et mettre des LED. Le service de maîtrise d'énergie nous a dit que nous pouvions économiser 1 M€ sur 10 ans. Sans que cela ne coûte rien, nous avons pu changer l'ensemble des lampadaires grâce à ces économies d'énergie retirées sur le budget. Il serait peut-être intéressant de regarder si de telles opérations ne pourraient pas être menées au niveau de l'Agglo. La remarque de Robert STEPOURJINE est très judicieuse. Non seulement nous pouvons couper la lumière, mais la moduler permet aussi de mieux se caler avec l'heure d'été et l'heure d'hiver et dans des cas difficiles, de remettre de la lumière. Je pense donc qu'il faudrait regarder cela. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. FIETIER.- J'aimerais savoir si les aides vont être portées vers toutes les communes qui pratiquent l'extinction des feux ou uniquement celles qui adhèrent au Conseil en Énergie Partagé.

Mme PRESSE.- Celles qui adhèrent au CEP. Il faut savoir que jusqu'à présent, nous avons un CEP et qu'un deuxième est arrivé au 1^{er} février 2016. Toutes les communes qui le désirent peuvent adhérer à ce service CEP. Cette aide est plafonnée à 50 % des dépenses, à hauteur de 1 500 €. Par ailleurs, les communes qui pratiquent l'extinction pratiquent aussi les économies d'énergie avec les LED, ce n'est pas incompatible. Pour revenir à la proposition de Jean-Louis, sur la Ville de Besançon, un emprunt avait été fait pour ces changements, avec un très bon retour sur investissement. J'ai noté que nous pourrions aussi faire la même chose pour l'ensemble des communes du territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand vous achetez 1 000 lampadaires et que vous les faites poser, vous pouvez arriver à des coûts de fourniture et de pose des lampadaires qui n'ont rien à voir avec la commande et la pose d'un seul. Dans le cadre d'un groupement de commandes, il y a peut-être quelque chose à faire par rapport à cela. Comme le disait Robert STEPOURJINE, quasiment avec un téléphone portable, vous pouvez piloter les lampadaires de votre commune, les allumer s'il fait mauvais temps, les éteindre si vous le souhaitez. Il faudrait peut-être réfléchir à tout cela au niveau de la maîtrise d'énergie à Besançon. Je vous rappelle qu'en retour sur investissement, on dit que cela peut être entre 3 et 4 ans. Je dirais plutôt 5. En tout cas, cela se paye très, très vite et cela permet de changer vos lampadaires quelquefois anciens, sans que cela vous coûte de l'argent. C'est donc loin d'être idiot.

M. FETIER.- Je me permets de revenir sur l'aide. Je trouve dommage qu'elle soit limitée aux adhérents du CEP.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais il faut adhérer au CEP.

M. FETIER.- Oui, mais il y a des coûts.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, il y a une participation.

M. FETIER.- Nous prenons déjà un risque en participant à cette action, un risque en termes de sécurité. Si je prends l'exemple de Nancray, la commune est traversée par de nombreux véhicules, même la nuit. Pour nous, sécuriser est un impératif. Nous souhaitons participer à cet effort de consommation énergétique.

Mme PRESSE.- J'ai rencontré le Maire de Nancray la semaine dernière. Il a été attentif au nouveau CEP et la commune de Nancray pourrait adhérer à ce service. Il a été intéressé par ma proposition.

M. FETIER.- Il se pose effectivement la question.

M. LE PRÉSIDENT.- Le fait de changer les lanternes ne signifie pas que vous êtes obligés de les couper. C'est une possibilité. Néanmoins, entre une lanterne avec des LED et une autre avec des lampes traditionnelles, la consommation est au moins divisée par deux ou trois, ce qui est énorme. Je pense que l'Agglomération doit peut-être se préoccuper de faire un groupement de commandes, si le nombre de demandes est suffisamment important, pour voir si quelques communes n'auraient pas envie de le faire. Nous pourrions peut-être même nous joindre au marché de commandes de la Ville pour bénéficier d'un coût intéressant. Quand vous en achetez 2 ou 3 000 lampes sur 2 ou 3 ans, le coût tombe sérieusement. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. MOUGIN.- Monsieur STEPOURJINE m'a damé le pion et je suis totalement en accord avec lui. Pour citer un cas non pas en Saône-et-Loire, mais dans une commune de l'Agglomération, j'ai assisté à la chute d'une dame d'un trottoir qui n'était pas éclairé à la sortie d'une salle des fêtes. J'ai trouvé cela un petit peu dur pour elle et j'ai pensé de suite à des LED, et pourquoi pas des panneaux photovoltaïques à des endroits stratégiques comme les salles des fêtes, les lieux communs ? Nous voyons bien des lampes dans des jardins.

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi pas ?

Mme PRESSE.- Certaines communes qui pratiquent l'extinction organisent un éclairage de leur sortie de salles publiques d'une durée d'un quart d'heure, d'autres une demi-heure, de manière à ce qu'il n'y ait pas ce genre de problème.

M. LE PRÉSIDENT.- L'intérêt de ce dispositif est qu'il est pilotable. Vous pouvez très bien couper l'éclairage dans une rue et laisser allumer la sortie de la salle des fêtes. C'est pilotable, quasiment contrôlable au lampadaire prêt. On fait donc ce que l'on veut et l'un n'empêche pas l'autre.

M. GALLIOT.- J'ai une question. Dans le cadre d'une reprise éventuelle des voiries, dans un projet futur de l'Agglomération si elle se transforme, l'éclairage public accompagnera-t-il la reprise des voiries ?

Mme PRESSE.- Non.

M. GALLIOT.- Il faudra peut-être harmoniser les principes de fonctionnement dans l'ensemble des collectivités. Nous avons le temps de réfléchir, mais c'est tout de même un problème.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne veux pas casser ton enthousiasme, mais la reprise des voiries ne veut pas dire que la CAGB va payer toutes les voiries.

M. GALLIOT.- N'y a-t-il pas une harmonisation à avoir dans toutes les communes de la CAGB ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'il peut y avoir une harmonisation des systèmes d'éclairage, mais après, c'est la volonté du maire. Me vois-tu décider qu'à 2h du matin, les lumières s'éteignent à Dannemarie-sur-Crète ? Chacun fera comme il veut. Par contre, je pense qu'il y a des économies très importantes à faire et je pense que notre service peut se rapprocher du service de la Ville pour regarder comment ils ont fait cela. Ce n'est pas pour être donneur de leçon, mais nous arrivons à faire de sérieuses économies sur 5 à 10 ans. Cela a aussi un autre avantage : le changement des lanternes. De toute façon, il faut les changer au bout de 15 ou 20 ans. Autant les changer et faire des économies avec. Cela dit, nous allons arrêter le débat là-dessus, même si c'est passionnant. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.3 - Réalisation d'une étude « Diagnostic de l'éclairage public »
pour les nouvelles communes adhérentes au Conseil en Energie Partagé (CEP)
et demande de subventions

Mme PRESSE.- Cela va vous plaire, car nous allons continuer de parler de l'éclairage public. Tout ce que vous avez dit va pouvoir entrer dans ce rapport. Dans le cadre du Plan Climat, il est proposé que le Grand Besançon aide les nouvelles communes adhérentes au CEP à diagnostiquer leur installation d'éclairage public. Nous lançons une consultation. Ces 10 diagnostics seront subventionnés à hauteur de 70 % par l'ADEME et la Région. Vous aurez les résultats en septembre.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.4 - Démarche Zéro pesticide - Modalités d'accompagnement des communes, adhésion à l'appel à projets régional « Zéro pesticide en Franche-Comté »

Mme PRESSE.- Nous vous proposons cette adhésion pour obtenir une subvention de 80 % de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de plans de désherbage, d'actions de formation des acteurs de l'entretien des espaces communaux et des actions de sensibilisation du grand public.

M. LE PRÉSIDENT.- Dépêchons-nous pendant qu'il y a encore des subventions à l'Agence de l'Eau.

Mme PRESSE.- Toutes les collectivités devront être à zéro pesticide en 2017 et les particuliers en 2019. Finalement, 2017, c'est très bientôt.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.5 - GEMAPI - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation d'une étude diagnostic du territoire

M. HUOT.- Nous devons déposer une demande de subvention pour faire le diagnostic complet du territoire. Nous demandons simplement que le Président soit autorisé à faire une demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour faire ce diagnostic complet du territoire. C'est vraiment la première phase de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations).

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Aide à l'Accession à la Propriété - Demandes de labellisation à Mamirolle et Besançon

M. STEPOURJINE.- Ce rapport se trouve en page 147. Nous vous proposons de labelliser 2 propositions de la société MAISONS CONTOZ, à Mamirolle et Besançon, dans le cadre de notre dispositif d'Aide à l'Accession à la Propriété, ce qui correspond à un engagement du Grand Besançon à hauteur de 12 000 €

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - Demandes d'agrément pour le financement de deux établissements pour personnes âgées à Besançon et Thise

M. STEPOURJINE.- Ce rapport se trouve en page 151. Ce sont des agréments de type PLS (Prêt Locatif Social) sans incidence financière pour le Grand Besançon, qui se répartissent ainsi :

- 22 pour un projet d'une maison d'accueil rurale à Thise sous maîtrise d'œuvre communale,
- 82 pour un projet à Saint-Claude à Besançon sous maîtrise d'ouvrage de l'association « Les Bruyères ».

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.3 - Bilan de la programmation 2015 en matière de production de logements locatifs publics

M. STEPOURJINE.- C'est un bilan sur l'Agglomération en 2015. Nous pouvons signaler une très bonne présence des bailleurs sur le périmètre du Grand Besançon en 2015, puisque nous avons largement atteint nos objectifs avec :

- 171 logements locatifs publics programmés, dont :
 - 112 PLUS (Prêts Locatifs à Usage Social),
 - 59 PLAI (Prêts Locatifs Aidés d'Insertion),
- 4 logements communaux :
 - 1 à Roche-lez-Beaupré,
 - 2 à Vaire-Arcier,
 - 1 à Montfaucon.

Les crédits délégués par l'État s'élèvent à hauteur de 220 443 € et il y a un soutien du Grand Besançon de 1 214 321 €. Comme je le dis toujours : « Cherchez l'erreur ! »

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.4 - Prorogation de la convention de délégation de compétence
des aides à la pierre pour l'année 2016

M. STEPOURJINE.- Je suis page 157. Nous vous proposons de prolonger d'une année la convention de délégation des aides à la pierre signée avec l'État pour la période 2010-2015.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.5 - Opportunité pour la CAGB de devenir centre d'enregistrement
de la demande de logement social

M. STEPOURJINE.- Nous vous proposons de devenir centre d'enregistrement moyennant une signature de convention avec Monsieur le Préfet et une participation de 7 000 €/an pendant 3 ans. Je ne reviendrai pas sur les nombreux avantages de ce service quant à la qualité des relations avec les demandeurs et des bailleurs et quant à l'observation du parcours résidentiel des demandeurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas.

Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée.